

# **Innergex II inc.**

## **Implantation d'une minicentrale hydroélectrique au barrage Matawin MRC de Matawinie**

### **Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement du Québec**

Réponses aux questions du MENV

Décembre 2004  
N/Réf. : 680147-600-ENV-0001 0B

# Innergex II inc.

## Implantation d'une minicentrale hydroélectrique au barrage Matawin MRC de Matawinie

### Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement du Québec

#### Réponses aux questions du MENV

Dessau-Soprin inc.  
1220, boul. Lebourgneuf, bureau 300  
Québec (Québec) Canada G2K 2G4  
Téléphone : (418) 626-1688  
Télécopieur : (418) 626-5464  
Courriel : [quebec@dessausoprin.com](mailto:quebec@dessausoprin.com)  
Site Web : <http://www.dessausoprin.com/>

REGISTRE DES RÉVISIONS ET ÉMISSIONS		
N° DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION ET/OU DE L'ÉMISSION
0A	11-04	Préliminaire
0B	12-04	Préliminaire

*Ce document d'ingénierie est l'oeuvre de Dessau-Soprin et est protégé par la loi. Il est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Dessau-Soprin.*

Décembre 2004

N/Réf. : 680147-600-ENV-0001 0B

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2 QUESTIONS ET COMMENTAIRES.....</b>	<b>2</b>
2.1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.....	2
2.2 MÉTHODES DE CONSTRUCTION.....	4
2.3 SUIVI ET SURVEILLANCE.....	9
2.4 CONSULTATION DU MILIEU.....	11
2.5 CONSULTATION ET IMPLICATION DES ATIKAMEKW DE MANAWAN.....	13
2.6 NUISANCES.....	16
2.7 SÉCURITÉ.....	17
2.8 PUISSANCE DE LA CENTRALE.....	20
2.9 ENTRETIEN ET TRAVAUX AUX TURBINES.....	22
2.10 FAUNE ICHTYENNE.....	24
2.11 MESURES DE COMPENSATION.....	32
<b>3 RÉFÉRENCES .....</b>	<b>39</b>

- Annexe 1 Le territoire des Atikamekw  
Annexe 2 Plans des aménagements proposés

## Liste des tableaux

Tableau 2-1	Matrice des impacts potentiels.....	8
Tableau 2-2	Statistiques de pêche à la ouananiche au pied du barrage Matawin <sup>1</sup> .....	27
Tableau 2-3	Exigences de six espèces de poissons pour la reproduction.....	34

## Liste des cartes

Carte 2-1	Bassin versant de la rivière Matawin.....	3
-----------	---	---

## Liste des figures

Figure 2-1	Végétalisation du perré du chemin d'accès – Coupe-type.....	6
Figure 2-2	Bassin de sédimentation proposé.....	10
Figure 2-3	Diagramme de Hjulstrom.....	36

# **1 INTRODUCTION**

Ce document présente les réponses aux questions posées par le ministère de l'Environnement (MENV) dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact du projet d'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au barrage Matawin, dans la MRC de Matawinie.

Le document présente les questions selon le même format et la même numérotation que celles fournies par le MENV. La réponse suit immédiatement la question.

## **2 QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

### **2.1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX**

*2.1.1 Page 2-8 : Corriger « ...la rivière Matawin prend sa source dans le réservoir Taureau... ». La rivière Matawin s'écoule aussi en amont du réservoir.*

Le paragraphe de la page 2-8 sera remplacé par celui-ci :

La rivière Matawin est un tributaire de la rivière Saint-Maurice. Elle prend sa source dans le parc du Mont-Tremblant (Boisvert, 1971). À partir du barrage Matawin, la rivière coule sur une distance d'environ 60 km avant de se déverser dans la rivière Saint-Maurice près de la municipalité de Rivière-Matawin (carte 2-1).

*2.1.2 Dans l'annexe 2.5, les photos 2, 3, 4, 5, 9 et 10 indiquent la date du 1<sup>er</sup> janvier 2001 alors qu'elles semblent avoir été prises en juin. L'initiateur précisera la date de prise de ces photos. De même, il est précisé en haut de page que l'ensemble des photos de cette annexe ont été prises en janvier 2004 alors qu'elles ont visiblement été prises au printemps ou en été. La date de l'ensemble de ces photos devra être corrigée.*

Toutes les photographies présentées dans cette annexe ont été prises au cours de l'année 2003. La date 1<sup>er</sup> janvier 2001 sur les photographies provient d'un problème technique de l'appareil de terrain. Les dates de prise des photos sont les suivantes :

- Photos 1 à 14 excluant les photos 7 et 8 : Juin 2003
- Photos 7 et 8 : avril 2003

## **2.2 MÉTHODES DE CONSTRUCTION**

*2.2.1 Concernant les interventions en rive et en littoral, notamment la construction du chemin d'accès à la centrale, le batardeau ainsi que les travaux de stabilisation de la rive gauche à 500 m du barrage en aval, l'étude d'impact devra contenir des informations plus détaillées sur la description des travaux et les méthodes de travail afin de pouvoir vérifier la compatibilité de ces méthodes avec les orientations du ministère de l'Environnement dans ce secteur et notamment celles inscrites dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.*

Le détail de la méthode de travail en ce qui concerne le batardeau est fourni sur les plans de l'annexe 3.1 (volume 2 de l'étude d'impact). Le plan no 7 présente la vue en plan du batardeau et identifie la zone à excaver. Le plan no 8 fournit le profil en long du chemin d'accès ainsi qu'un profil du batardeau et des détails de conception (géomembrane, matériaux, pentes, etc.). L'aménagement et le démantèlement du batardeau ainsi que l'aménagement du chemin d'accès seront réalisés de façon à limiter l'augmentation d'émission de matières en suspension à une concentration ne dépassant pas 25 mg/L de la concentration mesurée dans la rivière lors des travaux. De plus, des bassins de sédimentation portatifs, aménagés en rive permettront de contrôler et de filtrer l'eau à l'intérieur du batardeau avant de la retourner dans la rivière.

Par ailleurs, la section 3.5.2 de l'étude d'impact, présente un texte décrivant le mode de construction des infrastructures. De plus, les figures 3-2A et 3-2B présentées dans ce même rapport permettent de visualiser l'aspect final de ces ouvrages. Ainsi, il est possible d'y constater que le chemin d'accès sera entièrement végétalisé. La méthode de stabilisation du talus, consistera à végétaliser l'enrochement tel que recommandé dans la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* du MEF (Goupil, 1998).

La coupe-type proposée pour la stabilisation du chemin d'accès est présentée à la figure 2-1.

**2.2.2** *Il est dit en page 3-25 que les produits issus de l'excavation de la centrale ainsi que ceux issus du démantèlement du batardeau seront utilisés comme enrochement pour le confortement des talus de la route d'accès, alors qu'en page 4-16 il est dit que les matériaux issus du démantèlement du batardeau seront utilisés pour stabiliser la berge érodée située 500 m en aval du barrage. À quoi seront utilisés les matériaux issus du démantèlement du batardeau? De plus, en cas de volume trop important de matériaux d'excavation, l'initiateur devra prévoir une aire de dépôt dont il déposera les plans de situation. En effet, le confortement des talus de la route d'accès devra être réalisé de manière à assurer la sécurité tout en limitant au maximum les volumes de remblais dans la rivière. En cas d'excès de matériaux, l'initiateur ne pourra pas les déposer sur ces talus en remblais au-delà du strict nécessaire.*

Une bonne partie des matériaux issus du démantèlement du batardeau servira à stabiliser les talus du chemin et de la route d'accès.

Par ailleurs, s'il advenait que des quantités de matériaux excédentaires subsistent, ceux-ci seront disposés dans un site autorisé par le MENV.

**2.2.3** *Compte tenu de la présence de frayères juste en aval du barrage (carte 2-7), la construction du batardeau devra être réalisée de manière à limiter au maximum l'émission de matières en suspension et ainsi minimiser l'impact des travaux sur ces frayères. Pour le démantèlement du batardeau prévu en novembre/décembre, les mêmes restrictions devront s'appliquer puisque certaines espèces peuvent y frayer à cette époque (salmonidés comme la ouananiche). Il est d'ailleurs à noter que, dans la matrice des impacts potentiels (tableau 4-5), l'impact de l'installation et du démantèlement du batardeau sur l'ichtyofaune devrait être ajouté. Ainsi, l'initiateur devra déposer, lors de la demande de certificat d'autorisation, les méthodes de construction et de démantèlement du batardeau ainsi que les techniques utilisées afin de contrôler l'émission des matières en suspension.*

Effectivement, des mesures seront mises en place pour limiter au maximum l'émission de matières en suspension pour minimiser l'impact des travaux sur les frayères. À cet effet, des mesures d'atténuation ont déjà été envisagées et sont précisées aux impacts concernant la qualité de l'eau (Phys-3) et des habitats aquatiques (Bio-12) lors du retrait du batardeau (voir tableau 4-10 de l'étude d'impact). De plus, il est envisagé d'utiliser des bassins de sédimentation pour réduire l'émission de MES lors du démantèlement du batardeau (figure 2-2). Ces travaux tiendront aussi compte des périodes de restriction pour les espèces qui frayent à cette époque.

Par ailleurs, les impacts de l'installation et du retrait du batardeau ont été ajoutés au tableau 4-5 de l'étude d'impact que nous présentons à la page suivante. Toutefois, nul besoin d'ajouter que ces impacts ont été traités au tableau 4-10 de l'étude d'impact.

Enfin, lors de la demande de certificat d'autorisation, Innergex II déposera les méthodes de construction et de démantèlement du batardeau ainsi que les techniques utilisées afin de contrôler l'émission des matières en suspension.



Tableau 2-1 Matrice des impacts potentiels

Sources d'impact		Milieu physique					Milieu biologique								Milieu humain						Milieu visuel			
		Sol		Eau			Flore	Faune et habitats						Usages			Population		Infrastructures					
		Surface du sol	Qualité du sol	Qualité des eaux de surface et souterraine	Ruissellement et infiltration	Hydrologie et hydraulique de la rivière	Végétations	Ichtyofaune	Herpétofaune	Faune semi-aquatique	Faune terrestre	Avifaune	Habitat aquatique	Habitat terrestre	Habitat riverain	Récréotourisme	Navigation	Chasse et pêche	Qualité de vie (qualité face aux nuisances)	Santé et sécurité publique	Économie locale et régionale	Route, chemins et sentiers existants	Patrimoine et archéologie	Qualité du paysage
<b>Pré-construction</b>	Déboisement et défrichage	•		•			•		•	•	•	•	•	•	•	•		•		•				•
	Transport des engins et des équipements de chantier	•		•	•											•		•	•	•		•		
	Aménagement des installations de chantier	•		•	•											•		•		•	•		•	•
	Aménagement des accès	•		•	•					•			•			•		•	•	•	•		•	•
<b>Construction</b>	Démantèlement des infrastructures existantes			•						•		•	•			•		•		•				
	Transport et circulation de la machinerie et des engins de chantier	•		•	•											•		•	•	•		•		
	Installation et retrait du batardeau			•		•	•			•		•	•			•	•	•		•	•			•
	Excavation du canal de fuite			•						•		•	•			•		•		•	•			
	Modification du régime d'écoulement en aval de la centrale					•							•			•		•		•	•			
	Construction de la centrale															•		•		•	•			•
	Gestion des déchets et des matières dangereuses		•	•			•						•	•	•	•		•		•	•			•
Restauration du site						•						•	•	•	•		•		•	•			•	
<b>Exploitation</b>	Gestion des débits et turbinage			•		•		•				•												
	Accès à la centrale																					•		
	Présence des nouvelles installations														•					•				•

**2.2.4** *La gestion des eaux de pompage des aires de travaux devra être davantage explicitée que ce qu'elle n'est en P6, page 4-68. En effet, les eaux s'infiltrant dans l'enceinte du batardeau devront être pompées et rejetées dans la rivière après avoir été décantées. L'initiateur devra s'engager à ne pas rejeter dans le milieu naturel une eau chargée à plus de 25 mg/l en matières en suspension, comme préconisé dans le « Guide environnemental des travaux en milieu aquatique dans les projets d'assainissement et d'infrastructures » du ministère de l'Environnement. La méthode choisie pour atteindre cet objectif de rejet devra également être présentée.*

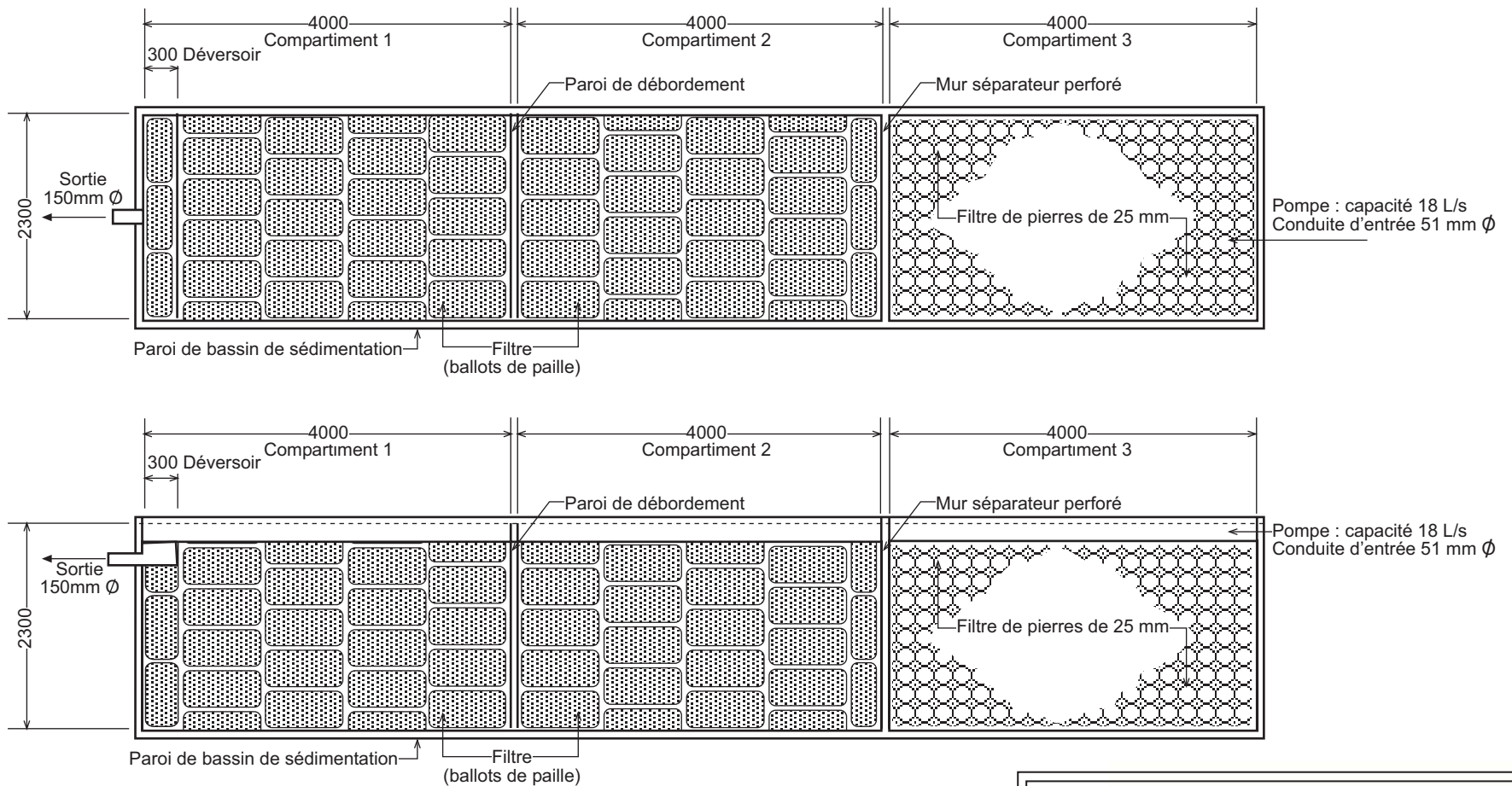
La gestion des eaux de pompage sera réalisée au moyen de bassins de rétention (voir figure 2-2) qui seront aménagés en rive. Aussi, lorsque les eaux rencontreront le critère de rejet, celles-ci seront retournées à la rivière.

## **2.3 SUIVI ET SURVEILLANCE**

**2.3.1** *Pages 5-2, 5-3 : Considérant la liste détaillée des éléments requis par la directive concernant le suivi et la surveillance, des précisions doivent être apportées notamment sur les échéanciers de réalisation des programmes de suivi, sur la fréquence des rapports de suivi, sur la diffusion des résultats ainsi que sur les engagements quant à l'atteinte des résultats des mesures de compensation proposées.*

Comme il est mentionné dans le rapport d'étude d'impact, le suivi de la qualité de l'eau sera réalisé l'année suivante après la fin des travaux. Les paramètres suivis sont les critères utilisés pour la protection de la vie aquatique.

Pour chacun des aspects du programme de surveillance et de suivi, un rapport sectoriel sera réalisé annuellement. Ce rapport inclura une description de la méthode employée, les résultats et les recommandations qui s'ensuivront. Ce rapport sera présenté au MENV.



#### Notes

- 1 La concentration de matière en suspension doit être <25 mg/L.
- 2 Les pompes doivent être arrêtées lors de l'entretien des filtres.
- 3 Les pompes doivent être arrêtées lorsque la concentration de matière en suspension est >25 mg/L.
- 4 Les dimensions proposées sont minimales.
- 5 Deux bassins sont requis.
- 6 Membrane géotextile dans tous les compartiments.

**2.3.2** *Page 2-26 : Il n'a pas été possible d'échantillonner les sédiments en amont du barrage en raison des débris ligneux. Quelles hypothèses peuvent néanmoins être émises quant à la qualité des sédiments recouverts de débris ligneux de cette importance et leur influence sur la qualité de l'eau?*

Sur la base des résultats de la qualité de l'eau obtenus en 2003, les faibles concentrations d'oxygène dissous observées dans la zone profonde (>18 m) pourraient provenir de la forte demande biologique en oxygène issue de la décomposition de la matière ligneuse. De plus, la présence de certains métaux comme le fer et le mercure à des concentrations dépassant le critère de la qualité de l'eau de surface du MENV, sont indicateurs de la présence probable de ces métaux dans les sédiments. Toutefois, il est important de mentionner qu'aucun travaux de dragage n'est envisagé en amont du barrage.

## **2.4 CONSULTATION DU MILIEU**

**2.4.1** *Quels ont été les résultats des sondages d'opinion faits pour identifier les attentes et les préoccupations du milieu et quelles ont été les révisions faites au projet suite à ces consultations?*

Aucun sondage scientifique n'a été réalisé par une maison reconnue. Innergex II a plutôt choisi de mettre en place un processus de consultation en continu afin de bien identifier et de comprendre les attentes et les préoccupations du milieu, et d'y répondre.

D'ailleurs, le chapitre 2 de l'étude d'impact déposée au MENV traite de ce processus de consultation et le projet retenu tient compte des attentes et préoccupations exprimées. Les lettres d'appui en témoignent.

L'embauche de la main-d'œuvre locale et la mise en place du plan de développement du Parc Régional du Lac-Taureau sont des enjeux importants pour le milieu, tout comme le

chemin d'accès. Ainsi, après discussion avec le milieu, Innergex II utilisera le chemin de la Réserve faunique de Mastigouche pour le déplacement de la main-d'œuvre et de la petite machinerie (celle qui peut traverser sur le barrage Matawin). De plus, Innergex II assurera l'entretien de la dernière section de 4 km de cette route qui deviendra permanente à la suite des travaux de construction et favorisera ainsi l'accès au parc régional du Lac Taureau tel qu'exprimé par le milieu.

Par ailleurs, le chemin de la ZEC Chapeau-de-Paille servira au déplacement de la machinerie et des équipements lourds.

**2.4.2 *L'initiateur doit faire le lien entre les montants alloués à la MRC de Matawinie pour le projet et les attentes du milieu signifiées dans les documents d'appel d'offres d'Hydro-Québec Production (page 4-45). Ces ententes satisfont-elles le milieu?***

Dans une résolution datée du 31 octobre 2001, la MRC de Matawinie signifie « qu'elle est en faveur de la mise en disponibilité de la petite centrale hydro-électrique du barrage Matawin. D'autre part, elle indique qu'elle demande qu'un montant équivalent à 2% des bénéfices d'exploitation de la centrale soit versé par l'exploitant dans le Fonds de protection de l'environnement Matawinien ».

Le montant de 100 000 \$ versé annuellement à la MRC correspond à 3,8% des revenus bruts d'exploitation. Ce montant est basé sur une production annuelle estimée à 67 235 MWh (étude d'impacts p 3-19). La redevance annuelle sera indexée au taux de 0,6%.

En plus de cette somme, Innergex II remboursera (jusqu'à concurrence de 50 000 \$) les frais encourus par la MRC pour la préparation de son avis concernant la mise en disponibilité du site du barrage Matawin.

Finalement, Innergex II déboursera une somme de 150 000 \$ pour le réaménagement du site selon le plan de développement du Lac Taureau.

Tous ces montants ont été discutés avec la MRC de Matawinie et feront l'objet d'un protocole.

**2.4.3** *Dans l'annexe 2.4.2, il n'y a pas de lettre de soutien au projet de la part de la MRC de la Matawinie. L'initiateur peut-il démontrer que la MRC est d'accord avec sa proposition quand à la valeur de 100 000 \$ de redevance annuelle qui lui est proposée en page 4-45?*

Il n'y a pas de lettres d'appui au projet de la MRC. Cet appui sera inclus à l'intérieur d'un protocole d'entente entre Innergex et la MRC à l'égard de la redevance annuelle de 100 000 \$ qui lui sera proposée. La signature de l'entente représentera donc l'appui de la MRC au projet de minicentrale au barrage Matawin.

## **2.5 CONSULTATION ET IMPLICATION DES ATIKAMEKW DE MANAWAN**

**2.5.1** *Dans la section 2.4.3 concernant l'histoire du peuplement de la région et la présence autochtone, l'initiateur n'aborde pas ce dernier point. Il devra fournir un complément d'information concernant la présence et le rôle historique joué par les Atikamekw dans la région de la Matawinie.*

L'annexe 1 présente plusieurs éléments et témoignages relatifs à la présence historique des Atikamekw dans la région du réservoir Taureau et des relations entre ces derniers avec la communauté de Saint-Michel-des-Saints, aussi nommé Matawa par les Atikamekw. Le texte présenté ci-après s'inspire du document présenté à l'annexe 1 pour répondre à la question posée.

Le Nord de la Matawinie était déjà habité par des autochtones à l'arrivée des premiers colons. La présence des Atikamekw dans la région semble vraisemblablement antérieure au XVII<sup>e</sup> siècle puisque les premiers contacts avec les européens donnent l'impression que les Atikamekw étaient installés dans la région depuis quelques générations. L'annexe 1 contient plusieurs éléments qui confirment la présence des Atikamekw dans la région au cours des siècles précédents.

La nation Atikamekw, malgré une population relativement peu importante, occupait un vaste territoire qui s'étend entre le bassin versant de la rivière Saint-Mauricie et celui du Lac-Saint-Jean. Une description détaillée du territoire ancestral des Atikamekw est présentée dans le document de l'annexe 1. Un poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson avait été établi à la Manouane, village amérindien à l'origine de l'actuelle réserve de Manawan. Le territoire ancestral des Atikamekw, nommé Nitaksinan (qui signifie « notre territoire »), est sillonné de plusieurs voies navigables et se trouve à la jonction des communautés crie, algonquine et montagnaise. Les Atikamekw, qui étaient chasseurs, cueilleurs et agriculteurs, pratiquaient le troc avec les nations autochtones voisines et avec les colons. Les Abénakis, qui résidaient pour la majeure partie de l'année près des rives du Saint-Laurent, utilisaient les territoires du Centre de la Matawinie pour la chasse et la pêche.

La réserve de Manawan, créée en 1906 par le gouvernement fédéral, est le lieu de résidence principal de la majorité des Atikamekw de la Matawinie. Elle est administrée par un Conseil de bande selon les modalités de la *Loi sur les Indiens*. La réserve est située à environ 86 km au Nord de Saint-Michel-des-Saints (hors de la zone d'étude). Les Atikamekw de Manawan détiennent des droits de trappe exclusifs sur de vastes territoires aux abords de la réserve et revendiquent une part plus importante des bénéfices découlant de l'exploitation de la forêt (notamment au niveau de l'emploi, du financement des infrastructures et des pratiques forestières). La revendication territoriale globale de la nation

Atikamekw fait présentement l'objet de négociations entre le Conseil Atikamek-Montagnais, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

**2.5.2** *Dans la section 2.4.13 concernant la consultation du milieu, l'initiateur devra apporter des précisions concernant le processus de consultation et la nature des échanges ayant eu cours avec le conseil des Atikamekw de Manawan ainsi que les attentes de cette communauté.*

Tel que mentionné dans l'étude d'impact (p. 2-138), le chef de la communauté (M. Paul-Émile Ottawa), de même que son conseiller en matière de développement économique (M. Raoul Flamand) ont été rencontrés afin de discuter des retombées du projet. Le mandat a été confié à M. Gilles Ottawa de la communauté de Manawan afin qu'il organise une rencontre avec le Conseil de Bande de même qu'avec les membres de la communauté.

**2.5.3** *Dans les sections 2.4.13.2 et 4.3.3.6 concernant les retombées économiques du projet, l'initiateur devra préciser comment les Atikamekw de Manawan seront considérés lors de l'embauche ou lors de l'attribution de contrats. Ceux-ci ne sont en effet pas présents dans le tableau 4-8 qui résume la répartition des contrats entre les communautés du milieu.*

Voir réponse à la question 2.5.2.

**2.5.4** *Dans l'annexe 2.4.2, il n'y a pas de lettre d'appui de la communauté des Atikamekw de Manawan. L'initiateur peut-il démontrer que cette communauté est en accord avec le projet?*

Voir réponse à la question 2.5.2.



## **2.6 NUISANCES**

*2.6.1 L'initiateur devra développer l'analyse des impacts du transport routier sur la qualité de vie des riverains, notamment en ce qui a trait à l'augmentation du trafic, au bruit, à la poussière, etc. Il devra détailler les mesures d'atténuation proposées pour limiter ces impacts (utilisation d'abat poussière, limitation de vitesse, interdiction de faire circuler les camions à certaines heures...).*

En plus des impacts Hum-8, Hum-10, Hum-16 et mesures d'atténuation associées identifiées au tableau 4-10 de l'étude d'impact où l'activité transport et circulation est nommément identifiée, d'autres impacts englobant cette activité ont été déclarés et d'autres mesures d'atténuation y sont associées. Ces impacts sont les suivants : Hum-1, Hum-5 et Hum-11. Aussi, à ces mesures sont associées une série de mesures d'atténuation identifiées dans le tableau et décrites à la section 4.4.2.3 de l'étude d'impact.

Par ailleurs, il est important de remettre en perspective le milieu dans lequel s'insère le projet. Aussi, comprenons que le chemin d'accès destiné aux employés et aux véhicules de chantiers (camions 4X4 et camionnettes principalement) utiliseront une route rurale (environ 15 km), un chemin de gravier de ZEC et de réserve sur une distance d'environ 35 km et ce, à partir de la route 131 à Saint-Zénon. D'autre part, la route de la ZEC Chapeau-de-Paille servira à l'approvisionnement des matériaux et de la machinerie lourde destinée à la construction de la centrale. Ce chemin de gravier est de 85 km. Aussi, les riverains sont éloignés des routes d'accès et sont pour la plupart non résidents et plutôt utilisateurs des territoires pour la pratique d'activités de chasse et de pêche. Par conséquent, outre la période de la chasse à l'orignal, peu d'impacts sont susceptibles d'être engendrés sur la qualité de vie des riverains.

## **2.7 SÉCURITÉ**

*2.7.1 L'impact de la construction de la mini-centrale sur la capacité d'évacuation du barrage devra être clarifié. En effet, à la page 2-18, on mentionne que l'utilisation de trois pertuis de fond par la mini-centrale n'affectera pas la capacité actuelle du barrage à évacuer les crues puisque, présentement, ceux-ci ne peuvent pas être utilisés pour l'évacuation des crues, plus précisément lorsque le niveau du réservoir Taureau dépasse la cote 354,5 m. En premier lieu, cette affirmation laisse croire que l'utilisation des pertuis de fond en période de crues est devenue impossible avec le temps, mais qu'au moment de la conception du barrage, ils pouvaient être utilisés pour évacuer de forts débits. En outre, cette affirmation semble en contradiction avec celle du chapitre 3 (page 3-1, option 1), où l'on mentionne que l'option 1 a l'avantage de préserver le quatrième pertuis de fond pour l'évacuation des eaux en période de crues. Par conséquent, un tableau indiquant les débits de crues de différentes périodes de retour au barrage ainsi qu'un tableau portant sur la capacité d'évacuation du barrage en fonction des niveaux d'exploitation du réservoir Taureau devront être présentés.*

À la section 3.1.1, page 3.1, il est mentionné que le quatrième pertuis reste disponible pour l'évacuation des eaux en période de crue. Cette affirmation est une erreur. Le quatrième pertuis laissé libre est un avantage laissé à Hydro-Québec qui lui confère plus de flexibilité pour le contrôle des débits de vidange lorsque le niveau du réservoir est en-dessous de 354,5 m. Les pertuis de fond n'ont jamais été conçus pour l'évacuation des crues, mais bien pour la vidange du réservoir. Ceci étant logique, puisque l'évacuation des crues n'est nécessaire que lorsque le réservoir est plein.

*2.7.2 À la page 2-18, on indique qu'en temps de crues, la capacité totale des quatre vannes de surface est de 1476 m<sup>3</sup>/s, mais on ne sait pas la récurrence de cette crue, ni si elle respecte les normes minimales de sécurité relatives aux crues prescrites dans le Règlement sur la sécurité des barrages. L'initiateur devra apporter ces précisions.*

La capacité totale d'évacuation du barrage Matawin est de 1 476 m<sup>3</sup>/s. L'évacuation des crues demeure la responsabilité d'Hydro-Québec. À ce sujet, Hydro-Québec n'a pas jugé utile de

transmettre à Innergex les études de crues et son plan de gestion des crues pour le barrage Matawin. À titre d'information, il est mentionné dans l'étude d'impact (page 2-18) que le débit le plus élevé enregistré au barrage Matawin durant la période comprise entre 1935 et 2003 était de 537,9 m<sup>3</sup>/s.

**2.7.3** *À la page 3-19, dans la section traitant de la sécurité du barrage et de l'effet de la modification sur la stabilité structurale ou de fondation, on mentionne qu'une étude de stabilité devra être réalisée pour s'assurer de la pérennité du barrage lors de l'exploitation de la centrale, et ce, vu les modifications de la pression hydrostatique au niveau des pertuis. Or, à la page 6-22 (4<sup>e</sup> paragraphe) et 6-80 (2<sup>e</sup> paragraphe), on affirme que la construction de la mini-centrale n'aura aucun impact sur l'intégrité structurale du barrage. Cette affirmation devra être nuancée en fonction des conclusions de l'étude de stabilité compte tenu des modifications du mode d'utilisation de trois pertuis de fond.*

Une étude de stabilité en préparation va confirmer que la construction de la nouvelle centrale n'affectera pas la stabilité du barrage existant. Si toutefois, l'aménagement affectait un temps soit peu la stabilité du barrage, la conception de la centrale serait modifiée ou des ouvrages additionnels seraient construits pour annuler les effets négatifs sur la stabilité du barrage.

**2.7.4** *L'excavation des fondations et du canal de fuite dans l'enceinte du batardeau semble devoir être réalisée dans le roc à l'aide d'explosifs (page 3-25). De quelle façon l'initiateur prévoit-il de prévenir les dommages structuraux qui pourraient survenir au barrage lors des sautages? Il est dit en effet en page 3-27 que : « les contraintes seront spécifiées afin d'établir les méthodes qui garantissent l'élimination de tout risque potentiel pouvant affecter la stabilité et l'intégrité des ouvrages existants ». Ces contraintes et ces méthodes devront être déposées.*

Les règles de l'art seront appliquées pour les travaux d'excavation nécessitant l'utilisation d'explosifs. Les charges utilisées seront calculées en fonction des ondes acceptables pour l'intégrité des ouvrages existants et un monitoring approprié sera mis en place lors des travaux.

**2.7.5** *Lors des pannes d'énergie, de quelle manière l'initiateur prévoit-il effectuer les manœuvres d'urgence aux pertuis et aux vannes aval? Si ces moyens de contrôle sont susceptibles de geler en position ouvert, de quelle façon l'initiateur envisage-t-il de la dégeler?*

Les vannes aval sont des vannes plates qui se ferment en descendant par leur propre poids, donc sans nécessité du mécanisme de levage. D'autre part, l'arrêt d'urgence des groupes est également enclenché par la fermeture des directrices en amont des turbines. Enfin, une génératrice d'urgence sera incorporée à l'aménagement, soit celle existante sur le barrage si sa capacité est suffisante, qui sera partagée avec Hydro-Québec ou une nouvelle unité spécifiquement pour la centrale.

**2.7.6** *Le plan des mesures d'urgence sera-t-il celui d'Hydro-Québec ou bien l'initiateur prévoit-il compléter la présente étude par le dépôt d'un plan préliminaire des mesures d'urgence en phase d'exploitation qui intégrera l'étude de vulnérabilité, de connaissance du milieu, l'identification des infrastructures vulnérables ainsi que l'arrimage avec les plans de sécurité civile des autorités?*

Le plan des mesures d'urgence pour le barrage restera celui d'Hydro-Québec.

**2.7.7** *L'initiateur indiquera clairement ses responsabilités et celles d'Hydro-Québec dans le cadre de l'application de la Loi sur la sécurité des barrages et du Règlement sur la sécurité des barrages.*

La loi sur la sécurité des barrages s'applique pour le barrage qui reste sous l'entière responsabilité d'Hydro-Québec. En revanche, la Loi stipule que lorsqu'il y a modification à la structure ou des travaux d'additions à la structure de l'ouvrage, une étude de stabilité

tenant compte de l'impact des modifications doit être déposée au Ministère. Dans ce but, l'étude de stabilité de l'ouvrage avec la nouvelle centrale sera effectuée.

**2.7.8** *Compte tenu de l'emplacement du poste de transformation, situé sur le toit de la centrale, la toiture sera-t-elle munie d'un système de récupération des fuites provenant des équipements et d'un système de prévention des incendies? Advenant qu'un incendie se déclare, de quelle façon sera-t-il combattu?*

Le poste de transformation situé sur le toit de la centrale sera muni d'un bassin de récupération des huiles. Il sera également muni d'un système de protection incendie.

## **2.8 PUISSANCE DE LA CENTRALE**

**2.8.1** *Le communiqué de presse d'Hydro-Québec Production du 26 novembre 2002 indiquait que la soumission d'Innergex portait sur un projet de centrale hydroélectrique d'une puissance de 12,6 MW. Or, le projet présente maintenant une puissance de 20,2 MW. L'initiateur devra expliquer cette différence et en quoi le projet de novembre 2002 diffère de celui présenté dans l'étude d'impact.*

Des études d'optimisation du projet ont été effectuées à la suite du dépôt du projet dans le cadre de l'APR. Ces études technico-économiques ont permis de conclure qu'il était plus intéressant d'augmenter la puissance installée au détriment du facteur d'utilisation de la centrale. Le projet déposé initialement comportait une centrale avec deux groupes en S. La centrale actuellement proposée est équipée de trois groupes bulbes dont l'encombrement est inférieur aux groupes en S, ce qui fait que la centrale en terme de dimensions reste similaire.

**2.8.2** *À la page 3-6, on parle d'une puissance sur arbre de 5716 kW par turbine alors qu'à la page 3-12 on parle d'une capacité maximale par turbine de 6,73 MW. L'initiateur devra expliquer cette différence.*

La puissance de 5 716 kW est la puissance optimale de la turbine au débit d'équipement. La puissance de 6 730 kW est la puissance maximale possible en conditions limites.

**2.8.3** *Le facteur d'utilisation des différentes options de la centrale devra être précisé dans le tableau 3-2.*

À noter que la question mentionne le tableau 3-2, mais il s'agit en réalité du tableau 3-1. Le facteur d'utilisation qui complète l'information du tableau 3-1 est présenté ci-dessous. Cette ligne s'ajoutera au tableau 3-1

Facteur d'utilisation	0,38	0,65	0,61	0,48
-----------------------	------	------	------	------

**2.8.4** *L'initiateur devra faire le point sur l'intégration au réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie. Cette dernière a-t-elle terminé son étude (page 3-18)?*

L'étude d'intégration au réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie est terminée. Certains détails techniques restent à élucider pour aboutir à une entente finale.

## **2.9 ENTRETIEN ET TRAVAUX AUX TURBINES**

**2.9.1** *En relation avec la question 2.6.1, en cas de travaux aux turbines nécessitant la fermeture d'un ou de plusieurs des trois pertuis, quel serait l'impact de cette fermeture sur les capacités d'évacuation du barrage, en fonction des débits et des niveaux d'eau dans le réservoir?*

La question fait référence à la question 2.6.1, il s'agit en fait de la question 2.7.1. Une partie de la réponse à cette question est déjà formulée dans la réponse à la question 2.7.1. Si l'on compare la situation actuelle avec la situation future, il est évident qu'en termes de débit pour l'évacuation des crues, la situation future est une amélioration. Les trois pertuis utilisés pour la centrale laisseront passer un débit en quasi permanence pour la production et ce, quel que soit le niveau du réservoir. Lorsque actuellement le niveau du réservoir est au-dessus de 354,5 m, les pertuis, qui ne sont pas conçus pour l'évacuation des crues, ne peuvent être ouverts en raison de la pression exercée sur les vannes de fond. Avec le nouvel aménagement, les vannes de fond amont seront ouvertes en permanence. Dans l'éventualité de travaux à effectuer sur les turbines, il est en règle générale logique de n'effectuer les travaux que sur un seul groupe à la fois ce qui n'implique la fermeture que d'un seul pertuis. Enfin, il est également plus économique de réaliser ces travaux lorsque le niveau du réservoir est bas et a donc un potentiel énergétique bas. En conclusion, et une fois encore, il est important de rappeler que les pertuis de fond ne sont et n'étaient pas conçus pour l'évacuation des crues. Le fait que la centrale passera un certain débit quel que soit le niveau du réservoir est une amélioration par rapport à la situation actuelle. Ce débit sera cependant minime en regard de la capacité des vannes de l'évacuateur, soit moins de 8%.

**2.9.2** *De même, en cas de fermeture des pertuis pour des travaux aux turbines, si le réservoir n'atteint pas à ce moment le niveau des évacuateurs, l'initiateur indiquera comment un débit minimal pourra être garanti dans la rivière?*

La gestion des débits est du ressort d'Hydro-Québec. Innergex n'est pas assujéti à un débit minimal. En revanche, comme il est mentionné au point précédent, l'entretien des turbines

ne sera jamais effectué simultanément sur les trois turbines pour des raisons évidentes de production.

**2.9.3** *En page 2-10 et en page 2-131, il est dit que la gestion des débits et des niveaux d'eau est sous l'entière responsabilité d'Hydro-Québec. En cas de fermeture des pertuis pour l'entretien des turbines, si le réservoir n'atteint pas le niveau des évacuateurs, le débit dans la rivière pourrait alors être très faible. Quelle serait la part de responsabilité de l'initiateur par rapport aux ententes conclues par Hydro-Québec avec les utilisateurs en aval?*

La réponse à ces questions est incluse dans les réponses aux deux questions précédentes 2.9.1 2.9.2.

**2.9.4** *Pour éviter un débit très faible dans la rivière (à l'exception du débit sortant par le dernier pertuis libre), l'initiateur devra préciser les possibilités que l'entretien des turbines ne soit effectué que lorsque le niveau du réservoir permettra une évacuation par les évacuateurs, ou si ce n'est pas le cas, que chaque groupe soit entretenu un par un, en laissant les débits s'évacuer par les deux autres.*

La réponse à ces questions est incluse dans les réponses aux deux questions précédentes 2.9.1 2.9.2.

**2.9.5** *L'initiateur déposera un programme prévisionnel d'entretien des turbines permettant de respecter le maintien d'un débit minimal dans la rivière en tout temps.*

Encore là, la question d'un débit minimal est de la responsabilité d'Hydro-Québec. On parle de respecter un débit minimal. Ce débit minimal fait-il partie des contraintes d'exploitation du barrage par Hydro-Québec?



**2.9.6** *En page 3-21, il est dit que lorsque le réservoir est au niveau de 354,5 m, le pertuis libre a une capacité d'évacuation de 75 m<sup>3</sup>/s. Or, il est précisé ailleurs que les pertuis ne peuvent pas être utilisés lorsque le niveau du réservoir dépasse 354,5 m. L'initiateur devra préciser entre quel niveau minimal et quel niveau maximal du réservoir la capacité d'évacuation du pertuis libre est disponible.*

Lorsque le niveau du réservoir est égal ou inférieur à 354,5 m, la vanne du pertuis libre est opérationnelle et le pertuis peut donc permettre le passage d'un débit de 75 m<sup>3</sup>/s. Au-dessus du niveau 354,5 m, la vanne du pertuis ne peut plus être ouverte.

## **2.10 FAUNE ICHTYENNE**

**2.10.1** *Divers chapitres et passages du rapport, notamment les chapitres 2.3.3.2 (p. 2-72 et suivantes), 6.3.1.12 (p. 6-40) traitent de la restauration du doré jaune au réservoir Taureau. Ce texte devrait être mis à jour, notamment en fonction des éléments suivants :*

- *Lesensemencements de doré jaune font partie d'un plan de restauration de cette espèce comprenant diverses actions : ensemencements, étude de frayères, fraye en nature, modifications réglementaires, suivi biologique, etc.;*
- *Les ensemencements comprennent le transfert de 1 500 à 2 000 adultes de lignée indigène sur une période de 5 ans, ces spécimens constituant les géniteurs sur lesquels sont fondés les espoirs de reproduction naturelle d'ici quelques années. De 2002 à 2004, un total de 630 dorés adultes ont été transférés au réservoir Taureau, dont la majorité (92 %) provient du lac Kempt, situé plus au nord dans le bassin versant du Saint-Maurice;*
- *Une tentative de produire des fretins de doré à partir d'une fraye en nature a échoué en 2002, mais de bonnes perspectives sont prévues à cet égard à compter de 2005. Les ensemencements de fretins font donc partie du plan d'ensemencement du réservoir Taureau, mais diverses contraintes ont empêché leur réalisation jusqu'à maintenant.*

*Pour des informations plus précises concernant le plan de restauration du doré, nous invitons l'initiateur à communiquer avec les responsables du dossier au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.*

Les représentants du MRNFP responsables du dossiers ont été contactés afin de mettre à jour les informations obtenues jusqu'ici concernant le plan de restauration. Ainsi, dans le cadre du programme d'ensemencement de dorés jaunes, le Ministère prévoit ensemercer de 300 à 400 dorés jaunes adultes par année jusqu'en 2007. Un total variant entre 1 500 et 2 000 dorés jaunes adultes sera donc transféré dans le réservoir au cours de ce programme de cinq ans.

Parallèlement au transfert de dorés jaunes, il est prévu d'ensemencer 200 000 fretins par année entre 2005 et 2007, selon la quantité produite à la station piscicole de Baldwin. Une première tentative de fraie en nature a eu lieu en 2002, mais sans succès. Une deuxième tentative aura lieu en 2005, dans le secteur des lacs Kempt et Manouane. Si tout fonctionne bien, quelques milliers de fretins d'automne (10 cm) seront ensemencés dans des habitats favorables du réservoir à partir de la fin de l'été 2005.

Le programme se terminera en 2007 et un suivi biologique de ce projet est prévu à partir de 2006. Actuellement, rien n'est prévu concernant la reconduite de ce programme à partir de 2007.

Il est encore trop tôt pour conclure au succès du programme d'ensemencement des adultes de dorés jaunes puisqu'il est vraisemblable que les femelles n'aient pas atteint la maturité sexuelle. La reproduction naturelle des dorés dans le réservoir Taureau ne pourra pas être vérifiée avant quelques années.

**2.10.2 Pages 2-72, 2-73 : Le secteur situé immédiatement à l'aval du barrage Matawin représente un secteur de pêche à la ouananiche très fréquenté au printemps. À l'ouverture de la pêche en 2004, plusieurs dizaines de ouananiches ont été capturées par les nombreuses chaloupes de pêcheurs arpentant la rivière du pied du barrage jusqu'au rapides aux Cenelles. L'initiateur devra donc faire une évaluation du potentiel de la section de la rivière Matawin située à l'aval du barrage en tant qu'habitat à ouananiche.**

#### Statistiques de pêche

Les statistiques de pêche à la ouananiche au pied du barrage Matawin sont présentées au tableau 2-2. Rappelons que c'est uniquement à cet endroit que les ouananiches sont capturées. Cette pêche printanière qui se déroule au pied du barrage tel qu'indiqué à la page 2-82 de l'étude d'impact, survient depuis plusieurs années et les statistiques de pêche remontent jusqu'en 1991. Par ailleurs, la première capture de ouananiches au pied du barrage a été réalisée en 1983. Aucune statistique de pêche n'a été enregistrée entre 1984 et 1990 inclusivement pour cette espèce. Selon le MRNFP, les ouananiches qui se rassemblent au pied du barrage proviennent essentiellement du réservoir Taureau. Des adultes ont en effet étéensemencés dans le réservoir entre 1989 et 1997, ce qui correspond au moment où la pêche à la ouananiche au pied du barrage a débuté avec succès. Toutefois, la capture d'une ouananiche en 1983 entre en contradiction avec cette affirmation. Cependant, nous n'avons pas d'indication qui précise l'endroit de capture de ce spécimen dans la rivière Matawin.

Par ailleurs, il est important de préciser que la section accessible en chaloupe se termine à environ 200 m en amont du rapide aux Cenelles. À partir de ce point, la rivière est difficilement canotable puisque la majorité du cours d'eau est constitué d'une zone d'eaux vives dont la majorité du lit est exondé en condition de faible débit, soit de la fin avril à la fin septembre. Toutefois, les fosses ou bassins situés entre les rapides peuvent être pêchés à gué.

**Tableau 2-2 Statistiques de pêche à la ouananiche au pied du barrage Matawin<sup>1</sup>**

Année	Capture	Poids total	Pêcheur	Succès	Poids moyen
1983	1	0,65	55	0,0	0,650
1991	41	17,3	217	0,1	0,423
1992	101	68,5	460	0,1	0,678
1993	102	55,6	299	0,2	0,545
1994	88	61,3	259	0,2	0,697
1995	148	136,9	401	0,2	0,925
1996	117	98,1	244	0,3	0,838
1997	251	174,7	442	0,4	0,696
1998	101	95,6	262	0,4	0,946
1999	48	54,8	268	0,2	1,142
2000	64	79,6	245	0,3	1,244
2001	113	154,7	371	0,3	1,369
2002	74	120,7	259	0,3	1,631
2003	100	92,0	372	0,3	0,920
2004 <sup>2</sup>	201	182,4	124	1,1	0,908

<sup>1</sup> Source : MRNFP, comm. pers., 2004

<sup>2</sup> Source : ZEC Chapeau-de-Paille, comm. pers., 2004

### Potentiel de la section en aval du barrage

#### *Faciès et granulométrie*

La section de la rivière Matawin située en aval du barrage offre un attrait certain pour la ouananiche principalement à cause de l'appel d'eau créé par la restitution des eaux au pied du barrage Matawin.

Le faciès d'écoulement et l'assemblage granulométrique formant le substrat du lit et des berges de la rivière Matawin n'offrent qu'un faible potentiel pour cette espèce. En effet, la majeure partie du lit de la rivière situé dans les premiers 200 m en aval du barrage (voir carte 2-7 de l'étude d'impact) est essentiellement constitué de roc et de blocs de forte dimension (600 mm et plus). Ce type de substrat offre un faible potentiel d'élevage pour le développement des jeunes ouananiches et la reproduction des adultes. Plus, en aval, le lit du cours d'eau forme une grande fosse qui s'étend sur une distance d'environ 300 m. Dans cette section, le substrat du cours d'eau est principalement constitué de sable et de gravier recouvert de matières organiques provenant des écorces d'arbres accumulées en aval du

barrage suite aux activités de flottage du bois qui ont duré plus d'une cinquantaine d'années.

#### *Absence de recrutement*

Il est important de rappeler qu'au cours des 5 133 heures de pêches effectuées en 2003, aucun tacon ou saumoneau n'a été capturé dans la rivière Matawin en aval du barrage et ce, jusqu'au rapide de l'Île Verte (situé à plus de 1 km en aval du barrage). De plus, les pêches effectuées à l'automne 2003 n'ont pas permis d'observer de femelles de ouananiches matures sexuellement.

#### *Facteurs abiotiques*

Au cours de la saison estivale, la température de l'eau se réchauffe rapidement et atteint des températures peu recherchées par la ouananiche en général. C'est pourquoi, la ouananiche est pêchée principalement tôt au printemps. Les succès de pêche sportive en sont une indication, tout comme les résultats de pêches expérimentales effectuées en 2003 dans le cadre de ce projet ainsi que celles effectuées par GDG Environnement en 2001. De plus, la gestion des débits apparaît avoir une influence non négligeable sur la faune ichthyenne en général, en aval du barrage. Ainsi, en condition de forte hydraulité au printemps, les débits relâchés favorisent la fréquentation du site par la ouananiche. Par contre, en situation de faibles débits (printemps sec), l'absence d'appel d'eau important au pied du barrage, diminue la fréquentation du site tel qu'observé en 2003. Rappelons qu'en 2004, 201 ouananiches ont été capturées par les pêcheurs sportifs (ZEC Chapeau-de-Paille, données non publiées). Les vannes étaient ouvertes durant cette période et l'hydraulité était plus élevée. Toutefois, en 2003, la situation inverse a été observée puisque les vannes étaient fermées la plupart du temps, à l'exception de quelques fins de semaine.

Considérant ce qui précède, il apparaît que dans les conditions actuelles, le potentiel de la rivière Matawin pour la ouananiche dans le tronçon situé en aval immédiat du barrage offre peu ou pas de potentiel pour le développement de cette espèce.

Outre ces considérations, de façon plus générale, dans un rapport technique de Blais et Legendre (1978) portant sur les tentatives de création d'eaux à ouananiche dans les eaux douces entre 1867 et 1977, il est mentionné ceci :

*Malheureusement, les lacs-réservoirs, pleins d'eau l'été, mais réduits au creux de l'hiver au débit squelettique de leurs rivières alimentatrices primitives, de ce comportement hydrologique annuel, se sont ainsi placés hors d'ordre envers le saumon.*

Ce rapport fournit d'autres critères essentiels à l'implantation de la ouananiche pour pouvoir réussir son implantation continue que les conditions actuelles ne rencontrent pas.

D'ailleurs, l'opinion MRNFP abonde probablement dans ce sens puisque le plan de réhabilitation mise davantage sur la restauration du doré jaune que sur la ouananiche.

**2.10.3 Pages 2-78, 2-79 : Il serait pertinent de faire le parallèle entre les observations de reproduction de la perchaude dans cette étude avec l'étude de GDG (1993) puisqu'il y a des similarités entre les résultats obtenus.**

Les observations de GDG (1993) indiquent que l'embouchure de la rivière aux Cenelles constitue une frayère pour la perchaude. Ils ont en effet observé une montaison des perchaudes au début du mois de mai. En 2003, nos résultats de pêche indiquent qu'au début du mois de mai, les perchaudes étaient peu abondantes dans le bief amont du barrage, tandis qu'un filet installé à l'embouchure de la rivière aux Cenelles a permis de capturer un grand nombre de spécimens aux stades pré-ponte et ponte selon les critères de Buckman. Au mois de juin, après la période de fraie, les perchaudes étaient plus ou moins abondantes dans les captures et étaient au stade post-fraie.

**2.10.4** *Page 2-81 : Le doré jaune est présentement en réhabilitation dans le réservoir et il est à prévoir qu'un certain nombre de spécimens coloniseront la rivière à l'aval du barrage par dévalaison. Ce phénomène pourrait être assez important à en juger par le nombre élevé de dorés étiquetés (7) qui ont été capturés dans les trappes et filets maillants en aval du barrage et considérant le peu de dorés ensemencés en 2002 (50) dans la partie ouest du réservoir. À ce propos, l'initiateur fournira les numéros d'étiquettes et les données morphométriques des sept dorés capturés en aval du barrage. Il s'agit vraisemblablement de spécimens ensemencés en 2002 qui ont dévalé.*

Le nombre de dorés étiquetés capturés en aval du barrage est de 3. Le numéro d'étiquette a été transmis au MRNFP à l'automne 2003, tout comme les statistiques détaillées des captures de dorés et des autres espèces. Les autres dorés qui ont été capturés ne portaient pas d'étiquette.

Selon ces données, les statistiques de dévalaison s'avèrent donc plus conservatrices et représenteraient 6 % des dorés ensemencés dans le réservoir Taureau en 2002. Un tableau spécifique aux dorés capturés en aval du barrage a déjà été transmis à la Direction régionale de Lanaudière du MRNFP.

**2.10.5** *Dans l'annexe 2.1.2, l'initiateur devra joindre l'annexe 3 concernant les données sur l'abondance relative des différentes espèces capturées au filet maillant en 2000 dont il est fait mention dans le texte.*

Ces données sont déjà fournies au tableau présenté à l'annexe 2-3 du rapport d'étude d'impact.

**2.10.6 Pages 4-32, 4-33 : L'étude atténue beaucoup l'impact associé aux mortalités de poissons par turbinage. L'initiateur devra réviser les prévisions à ce sujet à la lumière des questions suivantes : la dévalaison des dorés ensemencés en 2002 est inquiétante puisque 14 % (7 sur 50) des dorés ensemencés à l'ouest du réservoir en 2002 ont été recapturés en aval du barrage un an plus tard. Dans ce contexte et compte tenu des efforts de restauration du doré jaune dans le réservoir, l'initiateur déterminera à partir de quelle taille les dorés seront affectés mortellement par leur passage dans les turbines et quels sont les mécanismes disponibles pour contrôler cette dévalaison.**

Basé sur les statistiques de dorés étiquetés capturés en aval du barrage, le pourcentage de dévalaison des spécimens ensemencés est de 6 %.

La mortalité de poissons est évaluée selon le modèle de Larinier utilisé dans le cadre de l'évaluation de la mortalité des poissons passant par la centrale de la Chute Bell (Therrien et Lemieux, 2000). Le taux de mortalité est fonction de plusieurs facteurs dont les principaux sont la longueur du poisson et la hauteur de la chute. Le tableau 4-6 de l'étude d'impact fournit le taux de mortalité des poissons entraînés dans les turbines selon ce modèle.

À titre d'exemple, si on introduit des dorés de 10 cm de longueur en amont d'une turbine de configuration similaire à celle de la future centrale, un taux de mortalité variant entre 8,5 % et 11,7 % est prévisible selon le niveau du réservoir (ou la hauteur de la chute nette). Le tableau 4-6 de l'étude d'impact peut être utilisé pour estimer la mortalité des poissons qui franchiront les turbines. Notons que pour un poisson de 1 cm de longueur, le pourcentage de mortalité sera de près de 7 %, peu importe la hauteur de la chute.



## **2.11 MESURES DE COMPENSATION**

*2.11.1 En 4.2.2.8, page 4-16 ainsi qu'en 4.4.2.2, page 4-70, il est mentionné qu'une frayère multispécifique sera aménagée. Cependant, il n'y a aucune mention de cet aménagement dans la partie 4.3.2.3 présentant les impacts et les mesures d'atténuation sur l'ichtyofaune. Une seule mention en est faite en 4.3.2.8 concernant l'impact sur les habitats aquatiques, mais la surface de la frayère, les espèces visées (ouananiche?) et la méthode de travail et de conception ne sont pas décrites. Le détail de cette frayère multispécifique devra être déposé. De plus, compte tenu de l'effort en cours pour restaurer la population de dorés jaunes dans le réservoir et vu l'importance de la dévalaison, l'intérêt de rendre cette frayère attractive pour le doré jaune devra être étudié.*

La section 4.3.2.8 aux pages 4-38 et 4-39 de l'étude d'impact, il est fait mention des superficies touchées par les travaux. Il est également fait mention de l'aménagement d'une frayère multispécifique qui pourrait être utilisée notamment par le doré et la ouananiche.

Aussi, cette dernière a été conçue afin de satisfaire les exigences pour la fraie des principales espèces suivantes : doré, ouananiche et achigan.

Les principaux éléments qui ont été pris en compte lors de la conception de la frayère multispécifique sont les suivants :

- Aménagement d'une jetée de protection (blocs de 1,0 à 1,5 m de diamètre) pour la protection des aires de fraie du doré et de la ouananiche (maintien des matériaux granulaires en place) lorsque l'eau évacuée du réservoir est dirigée en partie vers la rive gauche de la rivière, comme c'est le cas lorsque la première vanne d'évacuation est ouverte.
- Mise en place d'épis submergés ou au fil de l'eau (blocs de 40 à 80 cm de diamètre) afin de limiter le déplacement transversal et longitudinal des matériaux lors des périodes de crues.

- Mise en place de blocs épars (40 à 80 cm de diamètre) principalement au niveau des frayères à doré et à ouananiche afin de permettre le maintien des matériaux en place, lors de périodes de forte hydraulité et aussi pour favoriser, en raison de leur orientation, une sélection optimale des vitesses d'écoulement par les poissons.

Les données concernant la dimension des matériaux granulaires requis pour la fraie de même que les vitesses d'écoulement optimales sont présentées au tableau 2-3 lequel résume la littérature scientifique à cet égard. Précisons que l'échelle granulométrique utilisée est celle de Wentworth-Udden modifiée par Boudreault (1984) laquelle s'établit comme suit :

- Bloc (boulder) : plus de 250 mm
- Galet (cobble) : entre 100 et 250 mm
- Caillou (pebble) : entre 40 et 100 mm
- Gravier (gravel) : entre 5 et 40 mm
- Sable grossier (coarse sand) : 0,5 à 5 mm
- Sable (sand) : moins de 0,5 mm

**Tableau 2-3 Exigences de six espèces de poissons pour la reproduction**

Espèces	Substrat	Profondeur (m)	Vitesse de courant (m/s)	Température (°C)
Achigan à petite bouche	Blocs, cailloux, gravier <sup>c</sup> , sable, billots <sup>g</sup>	<à 2 <sup>c</sup> 0,6 à 6 <sup>c, g</sup>	Faible dans les contre-courants derrière les blocs <sup>c</sup> <0,3 <sup>c</sup>	15 à 20 <sup>a</sup> 16,1 à 18,3 <sup>c</sup>
Doré jaune	Roc, caillou, gravier, lit rocheux <sup>b, c</sup> , gravier, amas de végétation <sup>d</sup> , gravier avec galets et blocs <sup>g</sup>	0,2 à 5 m (optimal 0,3 à 0,9) <sup>d</sup>	Optimale 0,7 à 0,9 <sup>i</sup>	6,7 à 8,9 <sup>d, c</sup> 6-11 <sup>b</sup>
Ouananiche	Gravier <sup>g</sup> , 2 à 22 mm <sup>k</sup>	0,5 à 3 <sup>a</sup> 0,15 à 1,2 <sup>k</sup>	0,3 à 0,45 <sup>h</sup> 0,15 à 0,6 <sup>k</sup>	≈4 <sup>m</sup>
Meunier rouge	Gravier, 50 à 100 mm <sup>n</sup>	0,15 à 0,28 <sup>n</sup>	0,70 <sup>g</sup> à 0,90 <sup>b</sup> 0,3 à 0,45 <sup>n</sup>	>5 <sup>n</sup> 8-13 <sup>a</sup>
Meunier noir	Gravier <sup>e, n</sup> Gravelo-caillouteux <sup>b</sup>	<1 <sup>b</sup>	70 à 90 <sup>a</sup>	10 <sup>e, n</sup> 9 à 14 <sup>b</sup>
Perchaude	Gravier, sable, herbage <sup>b, e</sup>	<4 <sup>f</sup> 0,15 à 0,6 <sup>l</sup>	<0,3 <sup>f</sup>	9 à 12 <sup>b</sup> 8,9 à 12,2 <sup>c</sup>

<sup>a</sup> Bernatchez et Giroux, 2000<sup>b</sup> Faubert et coll., 1992<sup>c</sup> Faucher et Lacasse, 1998<sup>d</sup> Hazel et Fortin, 1986<sup>e</sup> Lachance, 1983<sup>f</sup> Lavoie et Talbot, 1988<sup>g</sup> MRNP, 2004<sup>h</sup> Samson et Lebel, 1990<sup>i</sup> Belzile et McNeil, 1999<sup>j</sup> Cantin, 2000<sup>k</sup> Clavet, 1980<sup>l</sup> Massé, 1974<sup>m</sup> Proulx et Lévesque, 1991<sup>n</sup> Scott et Crossman, 1974

### Doré

Le plan présenté à l'annexe 2, illustre la frayère à doré proposée comme mesure de compensation. Le choix des matériaux proposés se situe dans la gamme des valeurs précisées pour cette espèce au tableau 2-3. Il en est de même pour la profondeur qui pourra varier de 0,5 à 1,0 m. Par ailleurs, la vitesse d'écoulement maximale prévue à la sortie du canal de fuite est de l'ordre de 2 m/s lorsque la centrale opère à pleine capacité (débit total de 114 m<sup>3</sup>/s), que le réservoir est plein et que le niveau aval est à son plus bas. Cette vitesse a été calculée en prenant en compte le débit maximal de la centrale (114 m<sup>3</sup>/s) et la superficie de la section du canal de fuite à son exutoire. Comme l'aire de fraie du doré est parsemée de blocs, le doré sera alors en mesure de sélectionner des vitesses plus faibles à l'abris des blocs lorsque celles-ci seront plus près de 2 m/s.

De plus, à la vitesse maximale anticipée de 2 m/s, les matériaux déposés resteront en place compte tenu de leur grosseur qui est supérieure à 5 cm laquelle est la limite de déposition à une vitesse de 2 m/s (voir diagramme de Hjulstrom à la figure 2-3). Il est à noter que la présence d'une fosse relativement profonde (plus de 7 m) en aval de la frayère aménagée ne fera que favoriser l'utilisation du site par le doré qui se reproduit généralement la nuit et se repose le jour, en zone plus profonde. L'aménagement du site de fraie à l'extrémité du canal de fuite et donc plus loin de la rive est justifié principalement par le fait que la dispersion des œufs s'effectuera plus facilement à cet endroit en raison de la proximité des vannes d'évacuation et du chenal principal de la rivière, en période de crue. Ainsi, une meilleure dispersion des œufs et une chance accrue de survie seront assurées.

### Ouananiche

La frayère proposée est illustrée à l'annexe 2. Comparativement au doré, la ouananiche exige non seulement des matériaux plus fins pour sa reproduction, mais elle recherche également des vitesses d'écoulement plus faibles. Dans ce contexte, la frayère pour cette espèce a été positionnée à l'extrémité est du canal de fuite, soit plus près de la rive.

De plus, contrairement au doré, l'aire aménagée pour la ouananiche doit également être propice à l'incubation des œufs et au début de l'alevinage (phase d'alevin vésiculé). En conséquence, la portion de la frayère qui sera aménagée pour cette espèce est protégée en partie par un épi permettant de dévier le courant, tout en favorisant la sélection des vitesses de courant les plus propices à la fraie. Comme cette frayère est localisée en aval du canal de fuite, un écoulement laminaire et une remontée des eaux au travers du gravier favoriseront également la sélection du site par la ouananiche ainsi qu'une meilleure survie des œufs. L'ajout de blocs épars de 40 à 80 cm de diamètre permettra à la ouananiche de mieux sélectionner les vitesses d'écoulement requises pour la fraie.

La frayère à ouananiche sera constituée de gravier de 1 à 2 cm de diamètre (épaisseur de 25 à 50 cm) au travers des blocs épars (25 à 50 cm) et de galets de 10 à 25 cm de diamètre. La présence de blocs et de galets devrait permettre de garder le gravier en place à des vitesses se situant en deçà de 1 m/s (figure 2-5). En période de forte hydraulité, la ouananiche pourra utiliser l'aire de fraie aménagée pour le doré.

Comme pour le doré, la présence d'une fosse de repos à l'aval immédiat du site aménagé, de même qu'en amont (canal de fuite) ne fera que favoriser le rassemblement des géniteurs pour la fraie.

#### Achigan

L'achigan exige des vitesses d'écoulement beaucoup plus faibles comparées au doré et à la ouananiche. L'aire de fraie pour cette espèce a donc été aménagée plus près de la rive à un endroit moins sujet aux épisodes de forte hydraulité (voir plan annexe 2). Le substrat de fraie de cette espèce est constitué de gravier de 1 à 2 cm de diamètre (voir figure 2-6). Des blocs de 0,5 à 1 m de diamètre seront déposés à même l'aire de fraie afin de limiter, d'une part, le déplacement du gravier en période de plus forte hydraulité et, d'autre part, afin de constituer des abris pour l'achigan. Rappelons en effet que cette espèce utilise les zones de contre-courant derrière les blocs pour construire son nid et y déposer ses œufs.

### **2.11.2 Les travaux de stabilisation de la rive gauche située à 500 m du barrage en aval, indiqué en 4.2.2.8, page 4-16, devront être précisés.**

Tel que précisé à la section 2.2.2, une bonne partie matériaux issus du démantèlement du batardeau seront utilisés pour la stabilisation du chemin et de la route d'accès. Les matériaux excédentaires seront disposés dans un site autorisé par le MENV.

Toutefois, dans l'éventualité selon laquelle le ministère souhaiterait que les matériaux soient utilisés pour stabiliser la berge, alors ces derniers seraient disposés sur la berge érodée, en aval du barrage, afin de constituer un perré de protection.

**2.11.3 *Le détail de l'aménagement du parc « zone récréative » indiqué à la figure 3-1 et cité en 4.2.2.8, page 4-16, devra être déposé.***

Tel que mentionné à la page 4-45, Innergex II s'engage à contribuer financièrement à l'aménagement d'infrastructures d'accueil récréotouristiques dans le secteur du barrage pour un montant de 150 000 \$.

Il est aussi spécifié que les travaux seront conçus et gérés par le Comité de développement du lac Taureau.

L'aménagement du parc dont il est question sera fait par la MRC de Matawinie selon des plans et devis qu'elle commandera.

D'ailleurs, le montant de 150 000 \$ qu'Innergex II versera à la MRC servira à la conception et l'aménagement de ce parc.

Ce plan détaillé d'aménagement est donc à concevoir et demeure sous la responsabilité des gens du milieu tel qu'exprimé lors des rencontres.

### 3 RÉFÉRENCES

Belzile, L. et E. Mcneil. 1999. *Localisation et description sommaire des aires de frayère du doré, en aval du barrage des Quinze sur la rivière des Outaouais*. Rapport préparé pour La Régionale inc. par le Groupe-Conseil Génivar inc. 16 p. et annexes.

Bernatchez, L. et M. Giroux. 2000. *Les poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'est du Canada*. Bibliothèque nationale du Québec. Éditions Broquet. 350 p.

Boisvert, R. 1971. *Étude d'une solution visant à atténuer les inondations à Saint-Michel-des-Saints*. Ministère des Richesses naturelles. Direction de l'aménagement hydraulique. 32 p. + annexes.

Boudreault, A. (1984). *Méthodologie utilisée pour la photo-interprétation des rivières à saumons de la Côte-Nord*. Rapport réalisé par Gilles Shooner inc. pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 26 p.

Cantin, M. 2000. *Situation de l'omble de fontaine (Salvelinus fontinalis) dans la région de la Capitale Nationale*. Société de la faune et des parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune de la Capitale Nationale, Québec. 76 p.

Clavet, D. 1980. *Approche géomorphologique dans la détermination du potentiel d'accueil salmonicole des rivières des principales régions physiographiques du Québec*. Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke. 85 p.

Faubert, N. Boulet, M. et R. Montplaisir. 1992. *Ponts et ponceaux. Lignes directrices pour la protection environnementale du milieu aquatique*. Ministère des Transports. Service de l'environnement. 94 p. et annexes.

Faucher, R. et S. Lacasse. 1998. *Analyse des besoins en aménagement pour l'omble de fontaine, le doré jaune et l'achigan à petite bouche en rivière* tiré de *Compte rendu du séminaire sur l'évaluation des travaux d'aménagement ou de protection d'habitats aquatiques, 27-28 octobre 1998*. Fondation de la faune du Québec. 161 p.

Hazel, P.P. et R. Fortin. 1986. *Le dorée jaune (Stizostedion vitreum) au Québec – biologie et gestion*. Université du Québec à Montréal pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Direction de la faune aquatique. Service des espèces d'eaux fraîches, Québec. Rapp. tech. 417 p.

Lachance, A. 1983. *Préférences des conditions de fraie et période critique des frayères pour chaque espèce de poissons du Québec*. Ministère de l'Environnement du Québec. Direction de l'assainissement des eaux. Service de l'étude du milieu aquatique. 17 p.

Lavoie, J. G. et J. Talbot. 1988. *Stratégies de reproduction des espèces de poissons frayant en eau douce au Québec*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Direction de la gestion des espèces et des habitats, Québec. Document interne. 39 p.

Massé, G. 1974. *Frayères à poisson d'eau chaude du couloir fluvial, entre Montréal et le lac Saint-Pierre*. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de l'aménagement de la faune, Québec. 18 p.



Ministère des Ressources naturelles, de la faune et des parcs du Québec (MRNFP). 2004. Fiches descriptives de poissons d'intérêt sportif au Québec ([www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/pêches/](http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/pêches/)) disponibles sur le site Web du Ministère.

Proulx, M. et F. Lévesque. 1991. *Fiche signalétique saumon, rivière Godbout*. Présentée à la vice-présidence Environnement d'Hydro-Québec par le groupe Environnement Shooner inc., Québec. 72 p. et annexes.

Raleigh, R.F. 1982. *Habitat suitability index models; brooktrout*. U.S. dept. Int. Fish Wildl. Serv. FWS/OBS – 82/10.24. 42 p.

Samson, N. et J.-P. Lebel. 1990. *Compte rendu de l'atelier sur le nombre de reproducteurs requis dans les rivières à saumons, Île aux Coudres, février 1988*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, direction de la gestion des espèces et des habitats. 329 p.

Scott, W.B et E.J. Crossman. 1974. *Poisson d'eau douce du Canada*. Office Rech. Pêche Can. Bull. no. 184. 1026 p.

---

**Annexe 1 Le territoire des Atikamekw**

---

# Le territoire des Atikamekw

Environnement et Milieu de vie

Le secteur de  
«Matawa»

Projet de Mini-central électrique au Lac Taureau  
Innergex

Gilles Ottawa  
Manawan  
Takwakin 2004

## Introduction

Dans la vie des Atikamekw, comme celle des autres nations autochtones de ce continent, il y a de ces richesses, pour n'en nommer que deux, dont celle de la mémoire et des significations, la deuxième se porte sur le respect qu'ils ont envers le territoire et ses ressources; il en a été ainsi au cours de leur vie, et de leur survie parfois, tout comme pour aujourd'hui. C'est pour cette raison qu'ils utilisent ces éléments à bon escient. Considérés parfois comme nomades ou semi-nomades, cette caractéristique de leur mobilité dépend entre autres des saisons et de la disponibilité des ressources aux fins de protection, de préservation et de régénération. Même s'ils ne sont pas de tradition «écrite», les Atikamekw ont toujours eu des codes de pratiques, ces codes se sont transmis de père en fils et de génération en génération. Dans le vocabulaire d'aujourd'hui, c'est le développement durable et la gestion intégrée des ressources.

Du territoire, qu'ils ont occupé et l'occupent toujours, émane leur langue et leur identité. C'est sur ce territoire que reposent tous leurs ancêtres, ceux qui sont venus avant eux et ont vécu sur cette partie du monde, c'est pour cette raison que les Atikamekw le considèrent comme «des plus sacrés». Ils y sont conscients et considèrent que l'héritage du territoire, qu'ils utilisent aujourd'hui, est déjà promis aux leurs des générations suivantes. *«Le territoire que nos ancêtres ont reçu du Créateur nous est actuellement prêté et est destiné à nos petits-enfants et aux autres générations suivantes.»*

Pour assurer l'intégrité et l'intégralité du territoire, ils ont recours à un régime dit familial et filial. La transmission territoriale s'effectue toujours de génération en génération. Un chef de territoire ou un chef de clan peut transférer la responsabilité de gestion et de contrôle du territoire à un autre membre de sa famille d'une autre génération. En fait de droit, la notion de «possession de territoire» s'applique de façon collective et égale à l'ensemble de tous les membres composant une famille ou une famille élargie (clan). Dans ce cas, les membres composant famille appartiennent au territoire. Les Atikamekw considèrent qu'ils ne peuvent «posséder un territoire» de façon individuelle. Le territoire contient également la mémoire des générations antérieures; ces renseignements sont transmis, en langue maternelle, par la tradition orale, l'histoire et les légendes (il y a légende et légende).

Un autre sujet de transmission des connaissances traditionnelles concerne les toponymes du territoire et de leur milieu de vie qui sont très descriptifs. La majorité de leurs activités traditionnelles nous renseigne aussi sur l'utilisation des ressources naturelles, de leur culture matérielle et de leur mode de vie, autrement dit leur identité.

D'une façon certaine, depuis l'époque du premier contact, tant dans la manière de transcrire les noms (ou prénoms) que dans le contenu des légendes ou dans la description des autres traits culturels propre à eux, les Atikamekw se reconnaissent tout au long de l'histoire depuis les premiers temps de la co-habitation. Par exemple, au sujet de leurs noms de famille et autres patronymes, bien que des changements ou modifications aient

été apportés par les missionnaires et autres intervenants de l'époque, les noms des ancêtres y sont relevés.

Avec l'avancée des non-autochtones vers leur territoire d'activités et les multiples développements qui ont eu cours, les Atikamekw, de même que toutes les autres nations autochtones, ont dû s'adapter aux contraintes. D'où le fait que certaines nations sont en pourparlers au sujet de leur territoire et de leur autodétermination avec les deux gouvernements.

*Note : Les renseignements du contenu ne constituent qu'une partie des caractéristiques de l'homme Atikamekw et de son milieu de vie (territoire). De plus, au risque de porter atteinte à un certain esprit de colonialisme, les mots ou noms étrangers à la langue française (comme le mot Atikamekw) ne s'accordent ni en genre ni en nombre.*

## **L'Information et l'Ordre des éléments**

Il existe dans la tradition orale Atikamekw (TOA) plusieurs histoires dont, au moins, trois au sujet du début des temps (*Nipinatcac*, représentant le temps, et *Kiwetinisiw* l'espace), la deuxième au sujet de l'organisation des éléments de la nature (Légende de *Wisaketcakw*), et la troisième sur l'ordre des choses ou des éléments après l'avènement d'un déluge (terre, eau, ressources animales, humanité, outils de l'homme). Cette dernière histoire fut racontée, entre autres, à Nicholas Perrot vers 1760 et, encore aujourd'hui, la tradition orale Atikamekw enseigne ces bribes de l'histoire primaire et fondamentale aux jeunes générations.

## **Territoire, Ressources et Energie**

*«...Il faut ré-établir l'histoire, la vraie, l'histoire commune de toutes les nations. L'histoire du territoire propre de ces nations, le système républicain démocratique des premières nations est fabuleuse et complexe. Le système politique et économique des premières nations avant le contact...»*

Atelier de Serge Boucard, AFAQ-Novembre 2001.

Depuis le premier contact avec l'homme blanc, la nation Atikamekw s'est reconnue dans l'histoire racontée par celui-ci (les algonkin sont de la même famille que les Atikamekw) et par la tradition orale dont la transmission (culturelle) s'est effectuée de génération en génération. César Newashish, un des plus illustres porteurs de cette tradition, raconta, dans un film produit par l'ONF (Office National du Film) en 1970 et illustrant la construction du fameux canot d'écorce de type «rabaska», que l'oiseau qui s'était perché sur un mât du navire du premier homme blanc était en fait un homme de la nation. Les hommes des nations ont toujours eu leur propre milieu de vie ou leur territoire ainsi que les ressources propices de ce milieu, ils y ont adapté leur langue.

Au sujet de la délimitation du territoire propre à une nation autochtone, certaines considérations ont trait aux limites naturelles et topographiques comme dans la question de la disponibilité de telles ressources, des versants de rivières, des montagnes, etc.

Les noms des nations qu'on a associés aux groupes des algonkin étaient aussi celle de la nation Atikamekw. Pour mieux comprendre les relations entre les différents groupes d'autochtones qui habitaient et habitent encore cette partie du territoire «découvert», on pourrait les comparer avec le groupe latin de l'Europe.

Les Algonkin seraient les latins de l'Europe. Les latins (ou la plupart à raison de l'immigration de certains peuples vers ces pays) sont ceux qui habitent les pays de France, de l'Espagne, de l'Italie, de la Portugal. Au niveau de leur langage, chaque pays de ce continent parle le sien avec plus ou moins de similitudes entre eux. De ce côté, il y a les algonkin dont le groupe de la nation Atikamekw, de la nation Abénaki, de la nation Algonkin, de la nation Cri, de la nation Innu (Montagnais), de la nation Malécite, de la nation

Mi'kmakw, de la nation Naskapi. Chacune de ces nations a son propre langage avec plus ou de similitudes également, tout comme ceux des pays latins de l'Europe.

Les Atikamekw habitent le territoire qui constitue la région-centre de la province de Québec), la nation des Algonkin occupe le secteur ouest du Québec (débordant vers l'Ontario), les Cri sont de la Baie James (débordant vers l'Ontario et le Manitoba), les Innu (Montagnais) occupe le territoire du Lac St-Jean jusqu'au Labrador, les Naskapi habitent au nord de la province de Québec et du Labrador, les Mi'kmak occupent la région de la Gaspésie et des autres régions limitrophes jusqu'aux États-Unis, les Malécite sont de la région du bas du Fleuve, des Appalaches et des autres régions limitrophes, les Abénaki ont leur territoire du côté de l'Estrie, de la région des Appalaches et des autres états des États-Unis (dont le Maine).

Les Atikamekw, comme les autres nations autochtones du continent, respectent l'environnement global tout comme l'énergie naturelle et vitale qui en émane; le feu (tonnerre), le vent, l'air et l'eau. La descente de rivière, la culture sur brûlis, quand le chasseur attend un vent favorable pour la chasse à l'original, par exemple, constituent des utilisations de l'énergie. Ils usent de ces énergies à condition qu'il n'y ait pas d'impacts majeurs au sujet de cette utilisation. À raison du respect qu'ils vouent à leur milieu, ce n'est pas dans leur dessein de contrôler et gérer ces éléments naturels. D'une mal-gestion de l'environnement peut découler des conséquences, comme la pollution, qui peuvent être néfastes à l'ensemble de toutes les ressources du milieu, tant humaines que physiques.

Le constat de la pollution du territoire et des ressources s'est fait par les aînés de Manawan lors de leur visite aux musées en mai 2004 : «... toutes sortes d'objets de différentes époques, comme ces paniers en écorce de bouleau. L'examen approfondi de ces récipients, en les comparant avec d'autres de même type mais plus récents, nous renseignera beaucoup, par exemple, sur l'ampleur de la pollution qui touche toutes les ressources du territoire comme l'écorce, les racines ou le cèdre et de juger de la qualité et des altérations de ces mêmes ressources.»

### **Mode de vie et Présence Atikamekw**

Le mode de vie en territoire requiert des attitudes et des comportements qui respectent l'environnement physique et social de l'individu; « ...il faut donc que notre vie personnelle soit un art. La vie étant un art de composer avec nous-mêmes et ce qui nous entoure, en conséquence la vivre requiert une façon certaine d'équilibre.»

(Jean-Pierre Ottawa, un des aînés de Manawan en visite aux musées. Mai 2004)

### **Présence Atikamekw à Matawak (ou Saint-Michel-des-Saints)**

De par leur mode de vie, la présence des Atikamekw dans la région de *Matawa* (Saint-Michel-des-Saints) ne date pas des deux derniers siècles, leur territoire s'étend aussi sur d'autres parties de régions administratives. De tous les temps, en tenant compte des ressources qui y recèlent, fondamentale dans leur vie, comme le freine (*akimaskw*) par

exemple, cette région fut occupée et habitée par les gens de Manawan au fil de leurs déplacements. Dans certains territoires des nations autochtones, il y a des ressources qui ne sont pas disponibles, d'autres sont davantage facile à trouver et donc nommées et désignées. La langue des Atikamekw étant très descriptive, on retrouve donc dans leur vocabulaire tous les noms de ces ressources et des milieux de vie (toponymes).

À preuve, on retrouve dans des écrits datant du XVIIe siècle ces quelques toponymes; le *Ouareau* ou *Outaragawe sipi* (rivière Assomption) dans les *Relations des Jésuites* du XVIIe siècle. Le *Matawa* (bien qu'écrit de différentes façons), dans l'histoire d'installation des deux principaux villages de ce secteur (Saint-Ignace et Saint-Michel) et dans le journal de la *Hudson's Bay Company* (installé à *Manawan* ou *Metapeckake* vers les années 1870), de ce secteur y fait foi.

Lors d'un voyage à Saint-Michel-des-Saints, au début du siècle dernier, des Atikamekw rapportèrent des nouvelles au sujet de la Reine Victoria, envers laquelle les gens de Manawan ont semblé avoir beaucoup de considérations, référons-nous aux notes du gérant du magasin de la Hudson's Bay Company de Manawan, ces notes sont datées du 29 janvier 1901 : « *Some of the Indians arrived from St-Michel des Saints, they say they heard that Queen Victoria is dead. (Let his rest in peace)* ».

Ceux qui avaient rapporté cette nouvelle furent : *Abraham Chaquan* (Etcakwan ou Echaquan), *Severe Boushere* (Boucher), *Old Alexis* (Alexis Flamand, père de Charles et grand-père d'Isaie Flamand), *Jamie Moar* (Jimmy Moar), *Charl, Coocoo, Pesan* (*Pitcikwi*) (Pisan Petiquay, mari de Madeleine «Kokomicino» Dubé et père de Joseph «Opwaka» Petiquay), *Old Louis* (Newashish) (Grand-père de Seni Newashish et arrière-grand-père de César). *Joseph Nawashish*, (Joseph Newashish ou Kaktcone, grand-père de Benoit Quitish et de ses soeurs et frères), *Lézime Dubé*, (Onézime Dubé; père de Jos Dubé, de Pete Dubé, de Georges «Porke» Dubé et d'Onézime Dubé (jr) qui s'était installé à Opitciwan, à raison de son mariage avec une fille de l'endroit), *Mathias & Saney Nawashish* (Mathias et Seni Newashish, deux frères), *St-Pierre Chaquan* (Sepier Etcakwan ou Sepier Echaquan, grand-père maternel de Joseph-Etienne Ottawa), *Forkey* (Porke ou de son vrai nom Georges Dubé), & *David's son, David Kaweasiketc.* ».

Les chefs de Metapeckeka et de Manawan se sont transmis lors de leur mandat la médaille de la «Reine Victoria», dite médaille «de Paix et d'Amitié».

(Les notes sur les noms des anciens de Manawan, entre parenthèses, sont de Gilles Ottawa, dossier HBC-Archives provinciales du Manitoba (Gilles Ottawa.1995)- HBC. Doc).

### **Quelques autres données historiques de la présence des Atikamekw à Saint-Michel-des-Saints vers la fin des années 1800 et début de 1900.**

- 3 November 1884 : *David and Jos Ottawa are going down to Mattawa «Matawa» (ou Saint-Michel-des-Saints) with his furs.*

- Mardi 25 Décembre 1906 : «...*Christmas, wery dull, no signs of Christmas at all. Self was trading a little and hang up some skins. Lézim and Jos Dubé et Michel at St-Michel (Mattawa), partis le samedi 22 décembre 1906. Ont suivi le 23 décembre 1906, St-Pierre Chaquan and others.*»



Lézim devait être le père de Jos Dubé (grand-père du rédacteur de ce document), Onézime Dubé. St-Pierre Chaquan devait être Sepier Echaquan (grand-père de Joseph-Etienne Ottawa).

**En exclusivité même si l'étude de ce document n'est pas complétée, voici des extraits du journal (1944-45) de Simon Ottawa, ancien chef de Manawan de la période de 1934 à 1960. Certains rajouts sont de Gilles Ottawa. 1998 (petit-fils de Simon Ottawa).**

**La lecture de quelques extraits ce document nous fera connaître davantage les relations que devaient avoir les gens de ces deux communautés, Manawan et Saint-Michel-des-Saints.**

Chef de Manawan pendant plus de 25 ans, Simon Ottawa a écrit ce journal vers les années 1944-45 (dans un calepin rouge, ce calepin était distribué par les gardes-feu de cette époque)...

Simon Ottawa raconte également au sujet de la compagnie de la Baie d'Hudson, les itinéraires d'approvisionnement, la distance et la durée des approvisionnements, les moyens d'approvisionnement et des gens de Manawan que la compagnie a utilisé pour ses ravitaillements. Il dénombra aussi les portages des lieux, le nombre de canots que la compagnie utilisait et les noms de ceux qui travaillaient pour cette compagnie. (C'est cette partie du document qui fera l'objet des extraits plus bas).

*...St. Moris (1) pot 2 nipinwa iri kik tciman ki apatcitaw oni kamik sakapi kan ki apatci taw nanac ota etakociwitasotc neirawisiwa ki apatciew minawatec pitoc ki otci otapinam meskanariw ote matawak (2) ki otci kospiwtaso moriak (3) otci set pirix (4) set micer (5) nanac ota (page 2)*

(Traduction libre : ...du Saint-Maurice, pendant près de 2 ans, avec un canot et des cordes pour tirer le canot, jusqu'à ce qu'elle (compagnie HBC) arrive ici, elle a employé des Atikamekw, ensuite elle a pris un autre itinéraire, du côté de Matawak (St-Michel-des-Saints), de Montréal, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Michel jusqu'ici.).

*Matawa (6) otci nanac ota kiapatec tciman ki otapinam sakapikan matawak (7) otci 6 kicikwa nanac ota 18 onikama 10 - 12 tcimanina ki apatcitaw nikotin nickot (a) ki otapinew atikwa kitci kospiwtasotc kaki otapinak Makoher (b) icinikaso arpert arcapo (8) ki awataso 15 pipona minowatec ki otapinam (page 3)*

(Traduction libre : ... de St-Michel jusqu'ici, elle a utilisé des canots et des cordes, de Saint-Michel ça lui prenait 6 jours, 18 portages à traverser, en utilisant 10 ou 12 canots, elle a acheté des chevaux de trait, McGuire et Albert Archambeault ont travaillé comme ravitailleurs pendant au moins 15 ans)

*kotak pocicor (9) ki awataso pot 3 pipon irikik minawatec kotak ki otapinam Alepani Kinart (10) minawatec mamitcic Were Disiro (11) ekoni ka pontatec kice a taweriniw ante e otawtasotc patima ka cenikatek meskano 17 tipai kan (12) ekota ka otaw tasotc nistam tcimancic ki apa tcitaw minowatec mista tciman (page 4)*

(Traduction libre : l'autre s'appelait Beauséjour, celui-ci a travaillé pendant au moins trois ans, le suivant fut Albani (Albini) Guérard et le dernier Wellie Dessureault, la compagnie de la Baie d'Hudson cessa de s'approvisionner (à partir de St-Michel), ensuite ce fut lors de l'ouverture du chemin de 17 milles (de Casey), au début la compagnie utilisait alors une petite embarcation et plus tard elle utilisa une plus grande (embarcation).

Note :

*Les termes ci-bas, constituant des notes de bas de page, proviennent du document de Simon Ottawa, écrit vers les années 1944/1945. Certains termes en Atikamekw sont conformes à l'orthographe adoptée par l'Institut Linguistique Atikamekw (ILA), d'autres ont une légère variation. La plupart des termes en français ont été écrits phonétiquement (au son) en Atikamekw et orthographiés comme tel ;*

***(Traduction libre : Simon Ottawa omasinahikanik owi ki otinikatewa itewina, atita mia itactetikena, atita kaie pitoc pemantcic ki itasinahomokopan. Atita kaie ki nehirowikatam e witak kekociciriw e emitikocterik ;***

Notes de bas de pages :

(1) *St. Moris* : Rivière Saint-Maurice

(2) *Matawak* : Saint-Michel-des-Saints

(3) *Moriak* : Montréal

(4) *Set pirix* : Saint-Félix-de-Valois (près de Joliette). Quand les gouvernements ont commencé à discuter du projet de doter le pays d'un réseau ferroviaire vers la fin des années 1800 et au début des années 1900, parmi les itinéraires proposés, il y avait celui de faire passer le train, à partir de Montréal, par les villages de Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Michel-des-Saints (et probablement par Manawan) jusqu'à Parent. De là, un autre réseau continuerait jusqu'à la ville de Québec. Le village de Saint-Jean-de-Matha avait même commencé à effectuer un zonage et à aménager un terrain pour le passage du réseau projeté.

(5) *Set micer* : Saint-Michel-des-Saints ou *Matawa* en Atikamekw.

(6) *Matawa* : Saint-Michel-des-Saints (ou *Set micer* selon Simon Ottawa).

(7) *Matawak* : Saint-Michel-des-Saints (ou *Set micer*) (sens locatif).

(8) *Arpert Arcapo* : Albert Archambault, conseiller municipal en 1897-1899, 1903, 1906-1908 et commerçant de Saint-Michel-des-Saints

(9) *Pocicor* : Beauséjour (dont le prénom est inconnu), autre commerçant de Saint-Michel-des-Saints, plusieurs «Beauséjour ont été élus comme conseillers (dont un à partir de 1885 à 1890),

(10) *Alepani Kinart* : Albani (Albini) Guérard (?), conseiller municipal en 1902-1904, 1921-1922,

(11) *Were Disiro* : Wellie Dessureault, habitant de Saint-Michel-des-Saints.

(12) *Meskano 17 tipai kan* : Chemin du 17 Milles (de Casey).

(13) *Patcis* : Jean-Baptiste (Ottawa, un de ses fils),

(14) *Elemo* : Edmond (Ottawa, un autre de ses fils),

(15) *Macel* : Marcel (Dubé, probablement), un de ses petits-fils et garçon de Suzanne-Pinenshish Ottawa (fille de Simon Ottawa) et de Jean-Baptiste Dubé.

- (16) Tapit Kaweiasiketc : David Ka Wiasiketc. Serait-ce l'ancêtre des « Boucher » d'aujourd'hui ?
- (17) Latiq : La Tuque ( ota mamik Latiq : né en aval, (a)près de La Tuque). Aussi La Tuque porte le nom Atikamekw de « Capotciwotakan ».
- (18) Matawak : Idem (7), i.e. à Saint-Michel-des-Saints, sens locatif.
- (19) Matawak : Idem que (7)
- (20) Wemotacik : à Wemotaci, sens locatif
- (21) Set Moris : Saint-Maurice, i.e. la rivière Saint-Maurice ou *Tapiskwan*
- (22) Kikintatc : Kikendach (ou Oskisketak), lieu de vie des gens d'Opitciwan, ce site fut inondé depuis la construction des barrages en amont de ces sites.
- (23) Mitciskanik : aujourd'hui en français « Mégiskan »
- (24) Waswanipik : sens locatif, signifie « à Waswanipi »
- (25) Katcino sipik : Rivière Gatineau aujourd'hui, sens locatif, signifie « à (ou par) la rivière Gatineau »
- (26) Kimicomisinanik : Aujourd'hui connu sous le nom de Dépôt MICHOMIS, situé au confluent nord de la rivière Gatineau, en arrivant du nord sur le réservoir Baskatong. Autre locatif nommé aujourd'hui « Lac Marguerite », situé *au nord du Lac Némiskachi, nord-ouest/nord de Manawan.*
- (27) Piskitak : sens locatif, (suite de) lac situé au nord-est de Baskatong, connu aussi sous le nom de Piscatosine (nom algonkin) et sur le chemin allant vers Sainte-Anne-du-Lac (cette appellation porte aussi un nom Atikamekw: Ka Wackawkakamak (Lac de Sainte-Anne-du-lac).
- (28) Maniwakik : à Maniwaki, sens locatif
- (29) Katcino sipik : Idem que (25).
- (30) Wapos sipik : par la rivière Wapos (Rivière La Lièvre, qui prend sa source au lac Nemickaci ou Nemiskachi)
- (31) Mitapeckekak : à Metapeckeka, sens locatif. (Le lac) Metapeckeka où un marais sort d'une baie près de Manawan, village actuel. Autrefois, les gens habitaient davantage du côté de Metapeckeka, i.e. près du cimetière, et près de l'embouchure de la rivière qui porte ce nom et que parfois les gens désignent sous le nom de rivière « Jimmy » (à raison du nom d'un des premiers exploitants forestiers (Jim Stoddart) qui s'est installé près de l'embouchure de cette même rivière).
- (32) Set Moris : Saint-Maurice. Voir (1) et (21).
- (33) Manawanik : sens locatif, veut dire « à Manawan ».

*Certains termes utilisés par Simon Ottawa comporteraient des «erreurs», des noms «indianisés» ou adaptés et indicatifs mal écrit comme dans le 80.0 (milles).*

***Simon Ottawa oweriw omasinahikan atita pot ki onisnahiketike, patima wewerita tapwatcikaterike omasinahikan kata ki mia itwaniwoniw kekwariw kaki wi itactakopanen;***

(a) nickot : nikotc ? (expression nikotin nikotc)

(b) Makohér : Déchiffré comme tel, mais veut probablement dire « McGuire » , nom « indianisé », c'était le nom d'un des approvisionneurs de la région de Saint-Michel-des-Saints. Un dénommé McGuire a également été propriétaire de l'hôtel Manouane de Saint-Michel-des-Saints.

(c) 80.0. aski tipaikan : veut probablement dire 800 milles terrestres (aski tipaikan). Le père Guéguen, missionnaire durant de nombreuses années chez les Atikamekw, Cri et Algonquins, mentionne la même distance pour un même trajet (de Wemotaci, Kikendatc, Waswanipi, Kimisomisinanik, Piskitak, Rivière Gatineau, Maniwaki, Rivière La Lièvre (Wapos Sipi), Mitapeskekak (Metapeckeka ou Manawan).

(d) Emiskat : E mickatc; en ramant, en avironnant ou en canot (expression populaire).

(e) Etato ... : Manque le mot « piponesitc », veut dire « vers l'âge de 102 ans » (en parlant de David Ka Wiasiketc, ndlr).

Sincères remerciements, pour leur contribution au déchiffrement du document de Simon Ottawa, à tous ceux et celles dont les noms suivent ci-bas :

**Mikwetc mictai aniki kaki pe witcihetcik, Simon Ottawa omasinaikan ka tapwatcikaterik, oki ka iti masinasotcik ote nitc :**

(Richard Dubé), Lucie Dubé-Petiquay, Marcel Dubé, Isaie Ottawa, Jean-Pierre Ottawa, Jos Ottawa, Joseph-Etienne Ottawa, Véronique Ottawa-Flamand, Théophile Quitich, Agnès Petiquay-Quitich.

Source : **Document** : « *Simon Ottawa Omasinahikan, 1944 acitc 1945 ka tato pisonkarik wiec kaki masinahiketc, Kaki oractatc «Promotions Nehirowisiw - Communication Atikamekw, Manawan, Gilles Ottawa, Pitci pison pisimw 22, 1998 (22 Décembre 1998).*»

### **Autres indicateurs de la présence Atikamekw**

La rivière «Sauvage», qui se jette dans le lac *Kaiagamac*, est une indication de la présence autochtone dans cette partie du territoire.

D'autres indicateurs de la présence (contemporaine) des Atikamekw à Saint-Michel-des-Saints sont relevés par la tradition orale qui fait état que des familles de Manawan assistaient, au début des années 1900, aux messes du temps des fêtes.

Lors de baptême, certains jeunes Atikamekw ont eu des parrains qui provenaient de Saint-Michel. C'est le cas, entre autres, des parrains Champoux, Ménard et Bellerose qui ont eu des filleuls Atikamekw.

### **Situation géographique de Manawan :**

Manawan est situé à l'ouest de La Tuque, au nord de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Jovite, au nord-est de Mont-Laurier.

Les principales rivières qui descendent de la région de Manawan sont :

la rivière Vermillon (Acopekahi sipi) qui descend, à l'est, vers la rivière St-Maurice (Tapiskwan) au nord de La Tuque,

vers le sud, la rivière Ka Minictikowok (Milieu) qui descend vers St-Michel-des-Saints et de là vers la rivière St-Maurice (Tapiskwan) à Mattawain au sud de La Tuque,

vers le sud aussi, la Sesekatiko Sipi qui rejoint la rivière Rouge, passant aux environs de Saint-Jovite, et descend vers le Lac-des-Deux-Montagnes,

La «Wito Sipi» ou la «Chatillon » qui prend sa source de Otcapan Sakihikanik (Lac Bélisle) et se jette sur Wapoc Sipi (Le Lièvre) et celui-ci afflue vers la rivière Outaouais à la hauteur de la ville de Gatineau,

la rivière Manawan, passant au village de Manawan, descend, vers le nord jusqu'à la rivière St-Maurice (Tapiskwan) à la hauteur de Wemotaci ou Sanmaur (au nord de La Tuque).

Les membres de la nation Atikamekw habitent le territoire qui constitue la région-cœur de la province de Québec. Le territoire Atikamekw de Manawan est couvert par quelques parties des régions administratives non-autochtones (constituée dans les années 1970-80) de la Mauricie, de la Haute-Mauricie, de la région de Lanaudière et de la région des Hautes-Laurentides.

Le territoire de la nation Atikamekw couvre la superficie suivante :

- de l'Est : à partir de la ville de Québec, en passant par les limites des versants nord pour le Lac Saint-Jean, dans la région du Lac Edouard, près de La Tuque (au nord-est),
- du Nord : à la limite du versant de la rivière Ashuapmuchuan (qui se jette dans le lac Saint-Jean, par la limite du versant de la région de la Baie James (on remonte une rivière et après un certain trajet, on se rend compte qu'on descend cette même rivière),
- de l'Ouest : dans la région Est de Senneterre de l'Abitibi, passant à la tête de la rivière Gatineau (Katino Sipi), descendant vers le sud en passant au milieu du lac Mitchinamécus (Mitcinamekos) et passant par le lac Tapani, près de Ferme-Neuve dans les Hautes-Laurentides,
- du Sud : en passant au nord de la ville de Mont-Laurier (Mos Powactikw : Rapide de l'original), longeant les villages comme Saint-Jovite et les autres municipalités des régions des Hautes-Laurentides et Moyennes-Laurentides. La rivière Ouareau serait la limite de ce territoire Atikamekw. Le mot «Ouareau» suggère le sens de «lointain», au niveau de la distance que parcourt cette rivière de sa source à son affluent. L'autre sens de ce toponyme suggère le nom du queue de la loutre «Nikikw waro». Aussi dans le mot «Ouareau» (Warowik ou Nikikw waro), il y a la lettre « r » que seuls les Atikamekw, par rapport à tous les autres groupes autochtones de la région ou de la province de Québec, utilisent dans leur langage. Ce toponyme confirme quelque peu que cette rivière passe sur le territoire ancestral des Atikamekw.

**Présence Atikamekw dans la région avoisinante de Matawak, du côté des Laurentides, quelques témoignages au sujet des activités, des aires d'occupation et des relations avec les non-autochtones.**

Extraits des témoignages des gens de Manawan dont le territoire est situé dans la région immédiate de Matawak (Matawa ou Saint-Michel-des-Saints). Ces témoignages, émanant de l'enquête effectuée au sujet de l'occupation du territoire Atikamekw de 1980-83, datent de 3 périodes différentes, soit en 1911, 1939 et 1940.

Le témoin no 24 raconte la période de 1911 environ, leur territoire ancestral (familial) se trouve du côté de Saint-Jovite et du Mont-Tremblant (cet endroit dénommé «*Manito otci*»), soit le versant ouest (perpendiculaire) de celui de la rivière Mattawin (Matawa). Le témoin était membre, lors de son témoignage, du clan Ka Wiasiketc.

«...nous pêchions au filet pendant au moins 3 jours avant de repartir plus loin, nous posions quelques pièges de vison pour connaître la qualité de la fourrure. Les animaux de toute sorte, orignal, chevreuil, castor, loutre, poissons; brochet, corégone, doré, pas de touladi ni de truite rouge, on pêchait au filet pour que nous ayions assez de nourriture. Nous installions aussi des appâts pour trapper, chassions aux canards et trappions les rats-musqués... J'avais 16 ans (ndlr : ce témoin est né en 1895), je commençais à faire de la trappe en compagnie de mon père (nous étions seulement deux, moi et mon père), dans les portages nous mettions chacun notre tour nos pièges, mais Damase n'était pas avec nous, même s'il avait l'âge pour chasser avec nous. Il gardait le troupeau à Manawan, (de 2 vaches (*Ka sintikwasotc atikw*) et boeuf (*Kapenockwew*)), c'est mon père qui l'avait acheté. Nous n'avons pas chassé l'orignal... mon père a tiré deux castors (dont un petit) le soir de notre arrivée, nous piégions aux visons... au début mon père a chassé le castor en canot (*otakoham*), nous avons resté trois jours, le matin suivant à **Ka Wimekak**, en amont, nous avons pris un autre castor et un plus petit, brochet, doré, orignal, chevreuil, canards...

Nous n'en tuions pas tous, nous en laissions quelques-uns pour la reproduction. Le matin suivant, la température inclémente, nous avons chassé dans un ruisseau, au lac pas de poissons seulement le petit brochet, *namepir*, *mikohocan ahawtosiw*, pas de corégone... Il y a de la truite dans ce lac (Macamekos) à **Sesekatiko sipi**, aussi du doré, brochet, nous avons pris du poisson (brochet, doré mais de truite (*macamekos*) pas beaucoup (dans des petits embouchures) et touladi pas souvent).

...Pour fumer la viande on utilise le sapin, le tremble (*asati*), *minahikotokw*, pas le bouleau ni le *sesekatikw* et le *oskik*, donne de la viande trop noire. (Nous) voyagions en canot d'écorce de la grandeur de **Niconiskemakanopan acitc apita** (environ 15 pieds)...  
... A l'entrée du lac nous avons couché où il y avait des sites de campement, et passé tout droit à **Kawaskak**. Les anciens ont beaucoup utilisé ce site, où il avait une cabane construit par **Michel Quitish** et **Tcamower** (**Joseph Ottawa** fils de **Otcawapan**: Feu Ottawa-père), ce dernier était originaire d'ici.

... Nous sommes restés pour une journée, près de la rivière et pas de chasse. Nous sommes partis à **Sesekatiko Sakik**, où il y a une chute, nous sommes restés huit ou neuf jours, nous avons fait le tour de ce secteur en aval et installé des pièges de castor.

...La dimension du territoire est le même pour notre famille (ndlr: au Sud-Ouest de Manawan)...

... Il y avait beaucoup d'orignal à **Sesekatiko sakihikanik** et d'autres animaux comme le chevreuil, beaucoup de loups, de lynx, de loutre, de castor, de martre, de vison, etc.

... Après un portage, à **Ka Mockockotcecik**, nous avons vu de nombreuses traces dans les portages, c'était sur le territoire de Jimmy Moar.....La dimension du territoire est le même pour notre famille (ndlr: au Sud-Ouest de Manawan)...

... L'indien était autonome.

...La famille de Seni Newashish avait leur territoire dans la région où il y avait le chemin de fer (à Casey). Il y avait peut-être cinq (5) familles dans ce secteur, avant que César

*(Newashish) soit né. Les familles s'invitaient dans leur territoire... Ils allaient seulement à un secteur donné par année, ceci pour permettre la reproduction des ressources...*

*...Durant l'hiver, certaines familles partaient (**matcewotewok**) et parcouraient leur territoire. Plusieurs partaient après les fêtes. Certaines familles centraient leur territoire, d'autres allaient à **Nehapiskak (Nemiskachi)**, d'autres à **Masinaskohikanik (Lac Mazana)** comme notre famille; leur territoire était grand, (il n'y avait) pas beaucoup de blancs, quand on les voyait, on les avertissaient et (ils) décampaient... dans ce temps-là, les blancs savaient que nous avions nos territoires et le reconnaissaient...*

*...Pas de bien-être, moi je n'en ai jamais reçu quand je faisais de la chasse...*

*...Nous résidions à Manawan la plupart du temps, tout le monde était à Manawan, mais autrefois, dans les années 1880, certains (**Weckatc Nehirowisiwok**) habitaient à Saint-Michel-des-Saints pour faire des canots d'écorce et les vendre sur place...*

*...On a coupé seulement le pin, la compagnie venait probablement de Trois-Rivières. La dernière fois, après le flottage de son bois, quand on a su que cette compagnie avait volé du bois, ce fut le déficit pour cette entreprise. Il avait dépassé son aire d'exploitation, d'après le témoignage des anciens, moi je n'ai pas eu connaissance, cette compagnie a travaillé dans la région pendant peut-être 3 ou 4 ans. Pour le transport du bois, on utilisait des chevaux ...*

*... j'ai travaillé pour eux (jobbers) dans la drave, d'ailleurs ils engageaient seulement des draveurs indiens, c'est l'année de naissance d'Annie (ndlr: sa bru) au lac Manouane, c'était la dernière année de flottage pour cette compagnie...La coupe du bois dérangeait nos activités, le territoire devenait désert...*

*...La création de la réserve à castor, ...certains étaient pour ça, d'autres étaient contre.*

**Le témoin (no 25) raconte la période de 1939, il fut membre du clan de Ka Wiasiketc, dont le territoire se trouve au sud-ouest par rapport à Manawan.**

*...Une fois, nous avons trouvé des blancs qui s'étaient installés sur notre territoire d'hiver (ndlr: site principal). Ils nous disaient qu'ils étaient arrivés les premiers, que le territoire leur appartenait parce qu'il n'y avait personne à leur arrivée et qu'ils pouvaient chasser et trapper ...*

*Après des explications; comme le fait que nous avons quitté le territoire en question le printemps d'avant, que nous avons restés au village pendant l'été, que nous occupions rarement notre territoire d'hiver pendant l'été dans lequel nous avons notre site principal, et ce afin d'éviter de déranger la reproduction des espèces et des ressources, que nous serions trop nombreux (quatre indiens et les deux blancs) à chasser sur ce territoire. Finalement, ils ont décidé de partir et nous ont demandé de les aider au déménagement. En retour, pour notre aide, les pièges qu'ils avaient tendus à plusieurs endroits ainsi que les prises nous appartiendraient. L'entente fut conclue de cette façon, ç'a pris deux jours pour ramasser leurs effets. Déjà, nous avions des blancs, comme **Donat Champoux** de Saint-Michel-des-Saints, qui nous restreignait à occuper notre territoire. Champoux était un des garde-feux qui avaient installé une tour de surveillance dans le secteur. Nous, avec le système de rotation des territoires, ne pouvions le rencontrer qu'occasionnellement...*

*...Nous ne fréquentions jamais nos territoires durant l'été, si ce n'est que d'aller chasser l'original de temps à autres aux fins d'alimentation, pour se vêtir et faire de l'artisanat .*

*Les articles que nous fabriquions et que nous vendions à la HBC, par exemple, étaient des traîneaux, des raquettes, des rames...*

**Le témoin (no 86) raconte au sujet des familles qui s'en allaient dans ce secteur (Sud-Est de Manawan) vers les années 1940. Membre du clan de Kitciko (dont l'un fut le beau-père de Jos Dubé), leur territoire familial se trouve justement au sud-est de Manawan.**

*«Il y avait les familles de **William Dubé** et **Angélique Quitish**, **Joseph Petiquay** et **Angélique Flamand** (ces deux derniers sont les parents du témoin no.86), **Raymond Dubé** et **Rosanna Michel**, **Dominique Ottawa** et **Céline Dubé**, **Salomon Dubé** et sa femme **Marguerite Flamand**, leurs enfants ainsi que d'autres membres de ces familles. La route pour accéder à leur site principal qu'est **Ka Kinokamak** (lac Villiers), la plupart du temps, passait par les petits portages (**Onikamicik**) menant à **Amirikananik** (lac Morialice), de là par **Pit Onikamik** (Portage vers le lac **Sesikinakak** (Lac Troyes), passait par **Carcoce Matciteiak**, **Achohoni Kotciticik** (décharge du lac Castelveyre, nord-ouest du lac Villiers) jusqu'à **Ka Kinokama Sakik** (embouchure du lac Villiers). A **Toro Opweiak** (Passe du Taureau); un taureau avait été tué à cet endroit par William Dubé et Joseph Petiquay, l'animal appartenait à un «jobber» qui coupait le pin dans le secteur de **Ka Kinokamak**, (ndlr : sens locatif de Lac Villiers). «...Nous avons toujours fréquenté nos mêmes sites (**Matakana**)» dit le témoin. Sur notre territoire, il n'y avait aucun chalet ni de pourvoirie. Le touladi, le doré, le brochet, le corégone constituaient le menu des espèces de poissons que nous pêchions à la ligne morte pendant notre voyage vers le territoire... La chasse à l'orignal pour fumer la viande et qui pouvait se conserver assez longtemps. De même que pour la chasse à l'ours (ndlr: préparation la graisse d'ours et fumer la viande, toujours aux mêmes fins). Dans ce temps-là, il y avait encore des chevreuils (ndlr: les chevreuils, après un déclin qui a duré une quarantaine d'années, ont recommencé à habiter le secteur de Manawan vers la fin des années 1980-1990). Rendu au site principal **Ka Kinokamak** de ces familles, chacune alors se séparait de nouveau pour accéder au territoire propre, par exemple, la famille de **Salomon Dubé** se rendait dans le secteur de **Achohonicicik** (lac Légaré, autre secteur plus bas du Lac Villiers)... A **Ka Kinokamak**, avec mon compagnon **Jérôme Dubé** (fils de William Dubé), nous avons notre propre ligne de trappe. Après que les glaces soient prises en automne, nous pouvions revenir vers notre site familial secondaire également, qui se trouve au lac **Ispwakan**.*

### **Langue et Identité**

Du territoire, qu'ils ont occupé et l'occupent toujours, émane leur langue et leur identité. C'est sur ce territoire que reposent tous leurs ancêtres, ceux qui sont venus avant eux et ont vécu sur cette partie du monde, c'est pour cette raison que les Atikamekw le considèrent comme «des plus sacrés».

D'ailleurs, la langue de la nation Atikamekw s'est développée à raison des ressources du territoire. Par exemple, le mot «bison» ou tout autre ressource naturelle n'existent pas dans leur langage courant, parce qu'il n'y a pas de cet animal ou de cette ressource dans leur environnement ou milieu donné.



La langue Atikamekw, de même que toute autre langue autochtone ou du moins algonkin, en est une très descriptive et spécifique. Par sa spécificité, seule la langue Atikamekw emploie la 18<sup>e</sup> lettre de l'alphabet français (la lettre «r»). Ce qui n'est pas le cas des autres nations algonkin du continent (américain et canadien). On trouve des écrits, issus du langage Atikamekw et avec l'usage de la lettre «r», dans des documents historiques comme la liste des mots autochtones de Jacques Cartier ou Samuel de Champlain, dans les correspondances de Marie-de-L'Incarnation et dans les Relations des Jésuites (avec Paul Lejeune, entre autres). Aussi, divers témoignages de l'emploi de la lettre «r» par la nation Atikamekw proviennent d'aussi loin qu'en Saskatchewan ou en Alberta. Les Atikamekw, qui se désignent aussi sous le vocable de «Nehirowisiw» (homme habile (adapté) et en harmonie envers l'environnement), sont au cœur du territoire «provincial» du Québec, de ce fait ils peuvent comprendre aussi bien la langue parlée des autochtones de l'Est (par rapport à leur territoire) comme les *Mi'kmawk*, les *malécite*, ou celle des *Wapinaki* (Abénaki, rive sud du fleuve). Des affinités linguistiques existent également avec les langues parlées des autres groupes algonkin habitant les côtes de l'océan Atlantique comme les premières nations du Connecticut, du Delaware ou des autres états américains environnants. Les «*Nehirowisiwok*» (pluriel) peuvent converser avec les nations «occidentales» comme les Algonkin de l'ouest du Québec et de l'Ontario, les Ojibway et les «Cri des Plaines» de l'ouest comme ceux provenant de la Saskatchewan ou de l'Alberta (Hobbema, entre autres communautés) (expérience personnelle) ou avec ceux du nord-ouest, de la province, comme les Cri de la Baie-James et de la Baie d'Hudson, avec les Naskapi du nord et les Innu (du Lac St-Jean et des côtes nordiques du fleuve St-Laurent (*Kitci Sipî*)).

### L'Identité

« ...Que ce soit la légende de «*Wisaketcakw*», de «*Cikipic*», des animaux au sujet d'un exercice démocratique ou de tout autre légende Atikamekw, ce message d'une Anishnabe du Manitou Island s'avère d'actualité pour nos jeunes en quête d'identité : «...*En grandissant, à différentes époques de notre vie, les légendes nous apprennent diverses choses. On s'en souvient jusqu'à sa mort. Chaque fois qu'on raconte de nouveau une histoire, on apprend quelque chose d'autre parce qu'on est plus mûre, on est prêt à entendre une nouvelle vérité. On apprend quelque chose de nouveau d'une légende chaque fois, tout comme, chaque fois, on apprend, quelque chose de nouveau d'une peinture.*». C'est, dès le début de leur existence, en leur racontant de ces légendes que nos jeunes Atikamekw vont avoir une idée, une vision globale de l'ordre des choses et ainsi favoriser le bon développement de leur personnalité et de leur propre rêve.»

(Rapport sur la visite des Aînés de Manawan des musées, Gilles Ottawa. 2004)

### Régime territorial / Transmission territoriale

À *Manawan*, selon la tradition orale, il y eut deux grandes familles ou clans qui ont occupé divers secteurs de leur territoire, selon les saisons et périodes. C'étaient les familles (clans) de *Kitciko* et de *Ka Wiasiketc*. La grande famille (ou clan) de *Kitciko* occupait l'aire située à l'est de *Metapeckeka* (*Manawan*, depuis 1906), celle de *Ka*

*Wiasiketc* habitait l'ouest de *Metapeckeka* (*Manawan*, réserve indienne proclamée en 1906). Le territoire du clan de *Kitciko* s'étendait du nord de *Manawan* jusqu'en bas de la rivière *Mattawin* (*Matawa*).

Le chef de clan *Kitciko* maria sa fille Marie-Christine avec Joseph Dubé (ou Jos Dubé, né en 1870, son père Onézime avait épousé Geneviève Ka *Wiasiketc*, celle-ci appartenait au secteur ouest de *Manawan* de même que tous les autres membres du clan). Joseph et Marie-Christine eurent les enfants suivants : William Dubé (père de Cyriaque, de Marie-Louise, de Jérôme et de Feu Jérémie, celui-ci est décédé en 1967) et Élizabeth.

Devenu veuf, Jos Dubé épousa Marie-Céline Wasikicikw, fille de Louis et de Eren Ctema (Petiquay à raison d'adoption). De cette union naquirent, entre autres enfants : Émilie, Marie-Agathe, Salomon, Jean-Baptiste, Henri, Soter, Maggie (mère du rédacteur de ce document, cependant, à raison de la lignée patrilinéaire, celui-ci est membre d'un territoire situé plus au nord) et le benjamin Léo.

Le patriarche *Kitciko* (fils de *Kamisino* et petit-fils de *Majesk* ou *Macesk*), devant être le chef de territoire (*Ka Nikanitc*), dans la période du mariage de leur fille Marie-Christine à Joseph Dubé, du territoire situé à l'Est de *Manawan*, sa famille ou son clan occupa donc tout le territoire situé essentiellement du côté oriental et austral du village *Atikamekw* dont à *Acohonanik* et *Ka Kinokamak* (lac Villiers). Le territoire des Dubé (dont Samuel et avant lui son père Henri ou Cyriaque et avant lui son père William, Bruno et avant lui son père Soter ainsi que Florient et avant lui son père André et son grand-père Salomon), situé dans ce secteur du Sud-Est, est un héritage territorial et duquel découle leur responsabilité. La transmission territoriale s'est effectuée de famille en famille (dans ce cas de *Kitciko* vers Dubé), comme d'ailleurs il se fait encore de nos jours. Un responsable (*Askik Ka Tiperitak*), membre de la famille, est désigné pour gérer le territoire, les ressources et les activités traditionnelles qui peuvent s'y dérouler. Ce responsable (*Askik Ka Tiperitak*) est aussi connu comme le chef de territoire familial, dans la plupart des cas c'est l'aîné de la famille qui est choisi, soit par son père, son grand-père ou le chef de clan (famille élargie). Dans le cas de chef de clan, autrefois, c'est le chef de clan en poste qui nommait son successeur.

Un des secteurs intéressants de ce territoire concerne celui de la famille de Samuel Dubé (dont le père fut Henri, fils de Jos et de Marie-Céline Wasikicikw) :

Un lac, situé dans le versant sud du territoire, est *Ka Kinockicek* (Lac Courney). Ce lac se déverse vers le sud du territoire familial des Dubé. Une des rivières importantes du territoire familial est la rivière «Du Milieu», mieux connu sous le toponyme *Atikamekw* de «*Ka Minictikowok*», celle-ci descend vers le sud, passe par le village de Saint-Michel-des-Saints et se jette dans la rivière *Tapiskwan* (rivière Saint-Maurice), à la hauteur de *Mattawin*.

Quelques témoignages au sujet de la transmission territoriale et de l'occupation du secteur de *Matawa* (Saint-Michel-des-Saints) :

«...En entrevue collective, des aînés ont mentionné que les *Dubé* (de *Manawan*) avaient occupé ce territoire après *Kedigo* (*Kitciko*)...Par la suite, ils ont transmis le territoire (à) leur descendance, conformément à la tradition patrilinéaire, comme le rappelait Sauterre Dubé (Soter Dubé) : «*Il a donné cela à tous ses fils. Une partie appartenait à*

*William (Dubé), une autre à Salomon (Dubé), à Jean-Baptiste (Dubé), Henri (Dubé)... dans le bout de Ka Kinokamarik (Lac Villiers), il a donné ça à William (Dubé). Acohonanicicik (Lac Castelveyre) il a donné ça à Salomon (Dubé), dans le bout du lac Boucher aussi. Dans le bout du lac Ka Kinockice, il a donné ça à Henri (Dubé), moi j'ai eu Kakinokamak, Kinocecik (secteur du Lac Murray et Maringouin), partout dans ce coin-là.»*

«Par ailleurs, on sait (...) que les lacs Morialice (*Amirikananik*), du Repos (*Ka Namekosiwok*), Launay (*Ka Namepirikacik*), Troyes (*Sesikinikak*) et Villiers (*Ka Kinokamak*), ainsi que les rivières «du Milieu et «Du Poste» étaient des axes de circulations très fréquentés par les chasseurs qui se déplaçaient à l'est, et au sud-ouest de Manouane (Manawan). (Castonguay 1983 : 104).»

Ailleurs, dans le secteur Nord-Est de Manawan, c'est principalement les familles Ottawa qui ont leur territoire respectif. Du côté Ouest de Manawan, ce fut, et c'est encore le cas de nos jours, le clan des *Ka Wiasiketc* qui occupe les secteurs Sud-Ouest et Nord-Ouest, avec les familles (entre autres : Boivin, Black, Echaquan, Jacob, Newashish, Ottawa, Petiquay et Quitish) avec chacune leur secteur ou territoire familial.

### **Possession du territoire.**

Les Atikamekw considèrent qu'ils appartiennent à un territoire donné. *«Le territoire que nos ancêtres ont reçu du Créateur nous est actuellement prêté et est destiné à nos petits-enfants et aux autres générations suivantes.»* Il n'est pas dans leur tradition de «posséder la terre», contrairement à l'opinion émise par le pape Alexandre VI, vers 1498, soit six ans après la «découverte» de l'Amérique par Christophe Colomb : *«...la terre appartient au Christ et le vicaire du Christ a le droit de disposer de tout ce qui n'est pas occupé par les chrétiens. Les Infidèles ne sauraient être possesseurs d'aucune partie de la terre.»*

Lors de son voyage au Canada, le Pape Jean-Paul II a tenu à livrer, lors d'une des rencontres tenue à Ste-Anne-de-Beaupré en septembre 1984, des messages aux autochtones : *«Gardez précieusement cette sagesse. La laisser s'appauvrir, ce serait appauvrir aussi les gens qui vous entourent...je sais que les relations entre autochtones et Blancs sont encore souvent tendues et empreintes de préjugés. De plus nous devons constater qu'en plusieurs endroits les autochtones sont parmi les plus pauvres et les plus marginalisés de la société. Ils souffrent des retards apportés à une juste compréhension de leur identité et de leurs aptitudes à participer aux orientations de leur avenir.»*

Suite au pèlerinage effectué, du 2 au 13 décembre 2002, par un groupe d'autochtones du Québec dont une dizaine d'Atikamekw de Manawan, voyage organisé par la Société Touristique Autochtone et Tours Innu, le couple Edmond Dubé et Lucie Petiquay reçoit une lettre du Vatican, datée du 19 décembre 2002, de Mgr G. Caccia, Assesseur du Secrétairerie d'Etat, première section des affaires générales - N. 534.205; *«... La Secrétairerie d'État a le plaisir de vous exprimer les remerciements du Pape Jean-Paul II pour le don de l'artisanat de Manawan que vous lui avez fait à l'occasion de l'audience générale à laquelle votre groupe a participé le 11 décembre. Appréciant cet hommage qui témoigne de votre fidèle attachement à sa personne et à son*

*action, le Saint-Père forme les meilleurs voeux à votre intention comme à celle de votre nation, et il demande au divin Sauveur, dont nous nous préparons à célébrer la naissance, de vous combler tous de sa grâce et de vous aider à vivre dans la fraternité et la solidarité, en cherchant toujours les chemins de la justice et de la paix. De grand coeur, Sa Sainteté vous bénit ainsi que les personnes qui vous sont chères. (Signé) Mgr G. Caccia, Assesseur.»* (Transcription Gilles Ottawa 07012003).

En 1996, le Pape a tenu à exprimer aux autochtones des Amériques ses regrets pour tout ce qui s'est mal passé depuis la découverte de ce continent.

### **Mémoire par la tradition orale (histoire et légendes)**

Au sujet de la tradition orale ou de transmission culturelle des aînés envers les jeunes, un extrait du rapport de la visite des aînés de Manawan aux musées ; «...il faut qu'ils puissent voir et toucher les objets d'enseignement, comme dans le cas des ressources (panier ou canot d'écorce) dont la qualité a subi des changements au fil des années à raison, entre autres, de la pollution.» Transmettre, par la tradition orale, l'histoire et les connaissances, c'est assurer un lien avec le passé qui soutiendra le jeune dans sa vie d'aujourd'hui tout en l'aidant au niveau des perspectives.

**Transmission des connaissances traditionnelles** (TCT) par la Tradition Orale Atikamekw (TOA), i.e. les plus âgés qui transmettent des connaissances aux plus jeunes : L'ensemble des connaissances et du savoir autochtone, incluant l'histoire en général, l'histoire du territoire et des occupations, la culture Atikamekw (pour l'esprit et la philosophie), les codes et règles de pratiques régissant les activités traditionnelles, la météo, les ressources, les événements d'importance, les valeurs Atikamekw (ex : respect, entraide, solidarité, etc), la langue, les légendes, les toponymes et leur signification, l'histoire des familles et la généalogie, les mariages et les alliances, les ententes entre familles, entre nations, etc, la culture matérielle et les spécificités des nations (la forme des raquettes Atikamekw est différente de celle des Cri, à raison du terrain ou de la topographie des lieux), les activités de vie (activités traditionnelles), les risques et aléas de la vie en forêt (conseil), etc.

De façon générale la Tradition Orale, qui se transmet par la langue maternelle (Atikamekw, pour l'esprit et philosophie) comporte l'Histoire, mode de vie et de pratique, les Légendes, les événements, l'histoire du territoire, les ressources du territoire, les toponymes et la langue.

**Quelques moyens de transmission culturelle :** les éléments matériels de la culture (ex : artisanat ou outils), les légendes (pratiques d'antan, coutumes, us, leçons de vie, etc), l'humour (philosophie et mentalité), les toponymes (références, appartenance), réunions, assemblée, conférences, colloques, etc.

Les Atikamekw forment un groupe qui ne possède pas de tradition écrite comme telle. Toutefois, ils avaient développé une forme de communication très originale en utilisant du bois et des arbustes. Dans ce sens, il existe, pour se rappeler que ce système a déjà eu

cours dans leur vie, un lac qui porte le toponyme de «*Masinaskohikan*», ce qui signifie «bois servant à communiquer un message». Par exemple, lorsqu'un groupe ou une famille partait vers une direction, on pouvait envoyer un message au groupe qui devait passer ultérieurement dans le secteur. En plantant un morceau de bois, dans la neige par exemple, celui qui envoyait le message traçait aussi une ligne sur l'ombre du bois projeté par le soleil, de cette façon le prochain qui passerait dans le secteur connaîtrait approximativement vers quelle heure que le premier groupe avait passé et ainsi savoir la distance qui restait avant de les rejoindre. D'autres utilisaient des résidus de braise pour envoyer des messages quelconques, ils pouvaient dessiner des pictogrammes, assez simples d'ailleurs, pour faire passer leur message. Dans un cas de mortalité, un personnage en noir était représenté, pour un cas de maladie on traçait le personnage de façon bariolée.

## Toponymes

### **Quelques appellations des lieux de la région de Matawak et des environs :**

*Kaiagamak* : Lac, près du village de Saint-Michel-des-Saints, désigne qu'un côté du lac a des escarpements rocheux.

*Manawan* : Définition «action de ramasser des œufs», village Atikamekw «fondé» par un arrêté en conseil du gouvernement canadien en août 1906.

*Maskinongé* : brochet difforme, lac près de la ville de Saint-Gabriel-de-Brandon.

*Mastigouche* : littéralement «petit bois», rivière se jetant vers le sud et parc portent ce toponyme.

*Matambin* : lac et rivière se jetant dans le lac Maskinongé, ce mot est de la même racine que le mot «Metapeckeka» (ancien site, avant 1906, près de Manawan).

*Matawa* : (*Matawak*, *Matavisie*, *Matawinie*, etc) bassin d'eau ou lieu (lac) où se jette une rivière donnée. *Matawak* est au sens locatif.

*Metapeckeka* : ancien site de rassemblement Atikamekw, situé en aval de la rivière du même nom. Ce site fut occupé jusque vers les années 1906, année de «fondation» de la réserve indienne actuelle de *Manawan*. Au confluent de la rivière Metapeckeka s'installa dès 1850, Jim Stoddart, forestier. Suite à cela, pour la mémoire des événements, les gens de Manawan, désignèrent la rivière sous le nom de «*Tcimi Sipi*» ou «Rivière Jimmy».

*Ouareau* : (*Warowik*) rivière prenant sa source dans la région de Joliette. *Warowik* veut dire loin. Une autre explication suggère *Nikikw waro* (*nikikowaro*) désignant une queue de loutre.

*Otarakawe* : (*Outarakawe sipi*) Rivière (Assomption) prenant sa source près du village de Saint-Donat. Le nom de cette rivière relève de sa particularité au sujet de sa profondeur en certains endroits.

**D'autres toponymes (Atikamekw, issu du territoire ancestral).**

Extraits de «*Ka ki aicinikatakik Nimocominank otaskiwaw* (Les toponymes autochtones : Héritage de nos ancêtres)».

*Acopekani Sipi* (Rivière Vermillon)

*Ka Minictikowok* (Rivière du Milieu)

*Maskinoce Sipi* (Rivière Maskinongé)

*Matawak Sipi* (Rivière Matawin)

*Sesekatiko Sipi* (Rivière Rouge)

*Wapoco Sipi* (Rivière Le Lièvre)

*Wito Sipi* (Rivière Chatillon)

*Katino Sipi* (Rivière Gatineau)

*Manawan Sipi* (Rivière Manouane)

*Tapiskwan Sipi* (Rivière Saint-Maurice)

*Eckan Sipi* (Rivière Trenche, près de La Tuque)

*Mos Otonane Sipi* (Rivière Bostonnais, près de La Tuque)

*Wapirew Sipi* (Rivière Batiscan, dont la source provient du village de St-Edouard)

*Kitci Sipi* (Fleuve Saint-Laurent)

**Noms d'établissements de la langue Atikamekw et autres :**

*Acawenikam* : Shawinigan

*Apitakamik* : (Lac) Abitibi (Partage des eaux)

*Cekotimi* (ou *Cekotimik*, sens locatif) : Chicoutimi

*Hochelaga* (en Atikamekw s'écrit *Wackewka* et veut dire chaussée ou «trou» de castors ou de rats-musqués) : (apparemment iroquois) Montréal, se prononce similairement comme en Atikamekw.

*Kanectageng* : (Kanectake en Atikamekw) Kahnésatake (aussi Oka pour Okai ou Okacic)

*Kisagami* : Lac Kesagami

*Kitcisakik* : Grand Lac Victoria

*Kokac(ik)* : Coucoucache (Lac Blanc)

*Kokominanik* : Grand-Mère

*Matawa* : Mattawa

*Metaperotin* (*Tatokwak*) : Trois-Rivières

*Mistissini* : (Lac) Mistissini

*Opictikweiak* : Québec

*Opitciwono Sakahikan* (Réservoir Obedjiwan, mot de même souche que *Opictikweia* pour «courant qui rétrécit», communément, et par erreur, accolé au mot «*Québec*»)

*Opitciwon* : (Village) Opitciwan

*Opockoteiak* (*Kitci Sakihikan*) : Lac Kempt

*Oskisketaw (Oskisketak)* : Kikendatch, Kikendache

*Otawa* : Ottawa

*Peikwakamik* : Lac Saint-Jean

*Québec* : Pour «Kapakw», littéralement veut dire «débarquez». Le père Guinard, missionnaire pendant 40 ans chez les Atikamekw et qui parla couramment leur langue, qui s'était inspiré des recherches faits par le père Arnaud et la compagnie de la Baie d'Hudson, abonda dans le même sens pour expliquer la signification de ce toponyme. Les recherches constatèrent que seuls les Atikamekw se souvenaient de la signification de ce toponyme. Le «*courant qui rétrécit*» veut dire «*Opictikweia*» (autre mot signifiant la même idée est Opitciwan ou Obedjiwan), «*Opictikweia*» est une autre appellation de Québec, mais le sens est totalement différent

*Tatokwak (Metaperotin)* : Trois-Rivières

*Temiskamik* : (Lac) Temiscamingue

*Waskahigan* (en Atikamekw «*Waskahikan*») : (Région) Baie James.

*Waswanipi(k)* : Lac Waswanipi

*Wemotaci (Okapatcikwe Wemotacik / Otamew Wemotacik)* : Weymontachie

### **Activités traditionnelles et Utilisation des ressources**

Le territoire des Atikamekw compte six saisons. Ce sont le «*Miroskamin*» (printemps), le «*Nipin*» (été), le «*Takwakin*» (automne), le «*Pitci pipon*» (pré-hiver), le «*Pipon*» (hiver) et le «*Sikon*» (pré-printemps). Chaque saison a ses activités propres, un même dessein dans une activité donnée peut survenir plus d'une fois au cours d'une même année mais avec une technique différente (comme dans la chasse aux castors en automne et en hiver).

### **Activités traditionnelles Atikamekw (activités non-exhaustives).**

Autrefois, avant la venue des missionnaires, pour les Atikamekw et les autres nations autochtones, la période de nouvel an débutait avec la saison de *Miroskamin* (Printemps), en cette partie de l'année tout se remet en vie. *Miroskamin* pour «*Miro*» veut dire bon, «*skamin*» a trait au territoire (*aski*) et son état.

«*Nipin*» pour l'été, «*Takwakin*» pour la saison de l'automne, «*Pitci pipon*» veut dire pré-hiver ou littéralement «faux hiver», «*Pipon*» pour la saison froide (hiver) et «*Sikon*» pour pré-printemps.

D'après une analyse sommaire, il y avait plus d'activités au printemps (*Miroskamin*), avec au moins 45 activités répertoriées. En cette période, c'était le retour au grand site de rassemblement familial et communautaire, où les familles de clan et les autres se rencontraient sur un site donné (dans ce cas-ci, ce pouvait être à *Wemotaci* ou à *Metapeckeka* (avant *Manawan*), toutes les familles ne pouvaient se déplacer vers l'extérieur que selon un besoin spécifique, en vue d'alliance, d'échanges ou pour passer la saison estivale ensemble.

À cet endroit se pratiquaient quand même d'autres activités, surtout d'ordre cérémoniel. C'était plutôt une saison de cueillette de fruits et d'autres ressources, c'était déjà l'été ou *E Nipik*. (Par la suite, à partir des années 1850 environ, c'était aussi la visite annuelle du missionnaire, qui procédait aux baptêmes, aux premières communions, aux mariages et autres services religieux.) Aussi, dans le cas de *Manawan*, le grand site de rassemblement est devenu un village; *Metapeckeka* (avant 1906) et, par la suite, *Manawan* en 1906, année de «fondation» du village.

D'autres endroits de plus grande dimension furent occupés pour accueillir les gens arrivant des autres communautés, parfois des autres nations. Ces grands sites de rassemblement se retrouvaient à *Wemotaci*, à *Kokac* (ancienne réserve Coucoucache), à *Oskisketak* (Kikendatch ou *Tapiskwanik*), *Mitiskanik* (Mégiscane), *Necabou* et à *Ashuapmushuan*, les Cri, les Algonkin et les Innu célébraient avec les Atikamekw.

Ailleurs, comme à *Kanectageng* (Kanectakek ou Kahnesatake), Trois-Rivières, Tadoussac ou à Québec, dont les hôtes à cet endroit devaient être les Atikamekw, des gens d'autres nations se rassemblaient et procédaient à des activités sociales ou rituelles comme les mariages et organisaient, en tant que nations souveraines, des alliances et des échanges d'ordre économique (C'est pendant une séance de cette «OMC» (organisation mondiale du commerce) des nations autochtones de ce continent que Champlain arriva selon Serge Bouchard) . C'est aussi au cours des autres festivités que vinrent des étrangers et on connaît la suite.

Déjà, pour des familles, Atikamekw ou autres, qui venaient de loin, c'était le temps de rentrer vers leur territoire respectif. D'autres activités, qui consisteraient davantage à préparer de la nourriture pour les saisons suivantes, s'effectuaient en automne ou «*E takwakik*». Cette saison est la troisième plus importante en fait de nombre d'activités.

À la saison suivante, en pré-hiver ou «*E pitci pipok*», dû au fait que la température était plus ou moins fixe, la chasse et pêche s'y pratiquant moins adéquatement, les gens s'adaptaient et s'affairaient plus à des activités de préparation d'outils. La deuxième plus importante saison était l'hiver ou *E pipok*. Les familles s'installèrent dans un endroit de façon plus permanente qu'en celui du pré-hiver, les périodes de chasse étaient des plus propices. À la sixième saison, *E sikok*, le pré-printemps était la quatrième plus importante saison de l'année en fait d'activités de subsistance. On peut noter qu'à cette période-là un changement de régime en alimentation s'imposait, dû au fait de la migration et de la situation de la faune en général, aussi certains animaux étaient en période de gestation.

(En annexe, voir la liste de ces activités).

### Utilisation des ressources naturelles

La différence au sujet de ce qu'on peut faire avec les ressources, les Atikamekw disent qu'ils en utilisent seulement et n'en exploitent aucune, par respect. Ceci est une approche holistique de l'homme Atikamekw par rapport à l'environnement (Nehirowisiw ou, au pluriel, Nehirowisiwok). Dans certaines des activités traditionnelles, on peut constater l'utilisation de telles ressources pour la pratique de telle activité.

Par exemple, l'utilisation de bois, comme le cèdre, le bouleau, frêne, etc, est primordiale dans les activités estivales de :

**Pakitahwaniwon** : pêche au(x) filet(s) (Cèdre pour les flotteurs), **Ponapaniwon** : pêche à la ligne morte (bouleau pour les supports d'hameçons), **Tikinakanikaniwon** : fabrication de porte-bébé (bouleau et cèdre), **Kisisawaniwon minic** : cuisson de bleuets en pâte (bouleau comme bois de cuisson), **Masko astoskaniwon** : chasse à l'ours (pour la fabrication de piège en bois), **Manin otapaniwon** : prélèvement de racines d'épinette, **Wakinaskwaniwon** : moulage de raquettes (dans ce cas, le bouleau, le frêne ou le merisier), **Wecitorinaniwon** : réparation de canots (cèdre, bouleau), **Wikwamotekaniwon** : fabrication de paniers en écorce (Bouleau),



**Akotcorakanianiwon** : fabrication de flotteurs pour filet (cèdre),  
**Ickipitatanatikokaniwon** : fabrication de fûts à fourrure (cèdre ou autre essence).

Au sujet de l'utilisation des ressources animales durant l'hiver dans les pratiques suivantes :

**Natorakaniwon** : levée de pièges (castor, rat-musqué, etc), **Natoswaniwon** : chasse à l'original, **Natowirewaniwon** : chasse à la perdrix, **Nanto maskwaniwon** : chasse à l'ours (dans son terrier), **Notwapocwaniwon** : chasse aux lièvres, **Notwakociwaniwon (Notcimikeciwaniwon)** : chasse aux renards, **Nosihwe otcekaniwon** : chasse aux pékans  
**Wapictani onihikaniwon** : trappae aux martres, **Wapoc akotaniwon** : pose de collets à lièvre, **Wacapaniwon** : coupe de babiche (original), **Wikasikaniwon** : fabrication de vêtements, **Aripikorikaniwon** : tressage de peaux de lièvres, **Eckaniwon** : chasse aux castors avec fût et **Osawapasikaniwon** : fumaison de peaux d'animaux.

Ces exemples, ci-haut, nous donnent une idée de l'utilisation des ressources (essences et animaux) pour seulement deux des six saisons chez les Atikamekw.

### Noms, Légendes et autres traits Atikamekw

On retrace aussi des noms Atikamekw dans différents registres dont celui de Trois-Rivières datant de 1650-1700, dans celui de Tadoussac des années antérieures et dans celui de Wemotaci des années 1840 à 1900 environ.

Certains mots du vocabulaire Atikamekw et des légendes que les Atikamekw se racontent de nos jours ont été mentionnés et constatés, par la façon de prononcer, dans les écrits de Jacques Cartier (1534-1535), de Samuel de Champlain (1608) et de Gabriel Sagard (1624).

Ces termes ont été rapportés, entre 1534 et 1624, par trois voyageurs (sources) qui ont visité la région de la vallée du Saint-Laurent. Ces informations colligées sont pour donner une idée de l'occupation du territoire par tel groupe autochtone mais aussi au sujet de la préservation de la langue et de son évolution. L'analyse et étude ont été effectuées par Gilles Ottawa en 1997.

Mots rapportés par l'un ou l'autre des 3 sources	En français	En langue Atikamekw d'aujourd'hui	Commentaires
Achide	Demain	Acite kickwa	Achide et <i>Acite</i> se prononce pareillement
Agouguenhonde	Les jambes	Oskata	<i>Akokinehon</i> pour jambière
Agouhon	La gorge	Okotckoi	Agouhon et <i>Okotckoi</i> se réfèrent au même sens
Anigoua	Des chemises	(Onokowiw pakiwan)	<i>Onokowiw</i> (en manches)
Ayayascon	Bras	Ospiton (Ospitona au pluriel)	<i>Ayayascon</i> pour «membres qui se plient»
Aynoascon	Le sexe masculin	Kinowaskon	<i>Kinowaskon</i> pour «long»,

			se prononce presque pareil.
Carracony	Pain	Karkonaw, Karkonacic (biscuit)	Les 2 mots se prononcent similairement
Damga	Terre (La)	Aski ( <i>Atamak</i> ou <i>Atamtawak</i> )	Se prononce de façon presque pareil
Hogouascon	Le visage	Otactamikw	<i>Hogouascon</i> pour partie du corps, en haut du cou. En Atikamekw «Okowiw» pour cou
Onchidascon	Les pieds	Ositaskon (pour <i>Osita</i> en Atikamekw)	Les 2 mots se prononcent pareil. En Atikamekw, « <i>Ositaskw</i> » décrit une hache, comme la forme d'une jambe et du pied.
Quaheya	Une noix	Pakan	Une noix ou <i>Pakan</i> est « <i>kahisiw</i> », i.e, piquant.

Source : **Trois Voyages au Canada** : Jacques Cartier , 1534 et 1536 , Samuel De Champlain , 1608 et 1611 et Frère Gabriel Sagard , 1624 .

Collection VOYAGES ET DECOUVERTES. Editions du Carrefour , 169 Boulevard Saint-Germain , Paris (1930). Etude et Analyse : Gilles Ottawa – Manawan 1997.

Les Algonkin, les Montagnais (Innu), les Atikamekw et quelques autres amis de la même langue ne voulurent se mêler des hurons et des français lors d'une cérémonie présidée par Ononthio (nom à consonnance huron) en 1645 :

*-1645- Au sujet d'une cérémonie (du calumet) avec Ononthio, «ce qui s'est aussi quelquefois pratiqué parmi les autres; car depuis qu'à notre occasion tous ces Peuples ont eu plus d'affaires à démêler entr'eux, ils ont emprunté les uns des autres plusieurs usages, & surtout celui du Calumet, dont ils se servent aujourd'hui communément dans leurs Traittés.» ; «Les Algonquins, les Montagnez, les Attikamegues, & quelques autres Sauvages de la même langue étoient vis-à-vis, & les Hurons demeurèrent mêlés avec les François. ». (page 264)*

En 1650 et 1651, à Trois-Rivières, les Atikamekw, dont on en baptisait presque tous les ans, sont décrits comme un peuple aux «grands exemples de vertu». Ils étaient des chrétiens parfaitement bien instruits :

*-1650-1651- «Les choses étoient à tous égards sur un meilleur pied aux Trois Rivières, où il y avoit un gouverneur vigilant, & zélé (a), où les Jésuites avoient une Maison, & plusieurs nations du Nord se rendoient pour le commerce des Pelleteries. Elles y étoient surtout attirées par les Attikamegues, & les grands exemples de vertu de ce bon Peuple préparoient dans leurs coeurs les voyes aux expressions de la Grace. On en baptisoit tous les ans un certain nombre, & ces Néophytes ne se croyoient véritablement Chrétiens, qu'autant qu'ils faisoient des conquêtes pour Jésus-Christ; d'ailleurs ils ne voyoient rien que d'édifiant dans la conduite des François. L'Hyver précédent le P. Dreuilletes avoit parcouru toutes les Contrées, qui sont au Septentrion des Trois-Rivieres; il rencontra des Chrétiens, & des Chrétiens parfaitement bien instruits, où il ne s'attendoit pas de trouver des Hommes : il augmenta leur nombre, il leur administra*

***les Sacrements; il leur promit de les visiter le plus souvent qu'il seroit possible, & il les laissa dans des dispositions, dont il crut pouvoir tout esperer. »***

*(a) M. Duplessis Bochart. (page 308)*

De 1650 à 1652, les Atikamekw décrits comme des chrétiens dont leur innocence charma le père Buteux amènent celui-ci chez d'autres groupes autochtones habitant plus au nord :

*-1650 à 1652 - «Le P. Jacques Buteux avoit employé tout le printems de cette année 1651 à parcourir ces vastes Contrées; il avoit trouvé tous les **Attikamegues Chrétiens**, ou Catechumènes, quoique jamais aucun Prêtre n'eût demeuré parmi eux, & leur innocence le charma. Ils avoient dressé une Chapelle, où ils s'assembloient regulierement pour faire leurs Prieres en commun, & après que le Missionnaire eut satisfait à l'empressement, qu'ils avoient d'entendre la parole de Dieu, & de participer aux Sacrements de l'Église, ils le conduisirent chez une Nation plus éloignée, où ce Religieux fut assez heureux pour faire goûter notre sainte Loi à un petit nombre d'Elus....»*

Au printemps de 1652, les Atikamekw s'apprêtent à monter avec le père Buteux vers leur territoire. Celui-ci projeta d'«y rassembler les tristes débris de leur nation...(ainsi) que plusieurs autres Sauvages...»

***«Vers ce même tems, quelques Familles d'Attikamegues inviterent le P. Buteux à les accompagner dans leur Pays, pour y rassembler les tristes débris de leur Nation. Il y consentit d'autant plus volontiers, que plusieurs autres Sauvages, qui ne connoissoient point encore Jesus-Christ, devoient se trouver au rendez-vous, que leur avoient donné les premiers. Le jour du départ fut fixé au quatrième d'Avril 1652... »***

Au voyage suivant, le père Buteux fut tué et plusieurs des missionnaires, dont le père Bressani, retournèrent en Europe.

*Après l'attaque des iroquois dans un portage ; « Ainsi il ne se passoit presque point d'année, que quelque Missionnaire n'arrosât la Nouvelle France de son sang. A la vérité la destruction des Bourgades Huronnes en avoit laissé plusieurs sans occupation, mais ils étoient presque tous hors de combat, & nul n'étoit plus en âge de pouvoir apprendre une nouvelle langue : ainsi ils furent obligés de repasser en Europe. Le P. Bressani fut de ce nombre, & il a depuis prêché dans les plus grandes Villes d'Italie avec un applaudissement,...» (pp 309, 310, 311 et 312).*

En 1661, attaqués par des iroquois, une trentaine d'Atikamekw et quelques français furent tués.

***« Trente Attikamegues, parmi lesquels il y avoit quelques François, furent attaqués par quatre-vingt Iroquois, & se défendirent avec une valeur, qui auroit pû les sauver, s'ils eussent combattu avec plus d'ordre; les Femmes mêmes se battirent jusqu'à la mort, & pas une ne voulut se rendre. Enfin, depuis Montreal jusqu'à Tadoussac, on ne voyoit que des traces sanglantes du passage de ces fiers Ennemis...***

Après ces attaques, la colonie et les «sauvages» (Atikamekw) se crurent atteints de maléfice; ce fut les maladies, une couronne de feu dans le ciel, on entendit des voix à Trois-Rivières, un canot de feu à Québec, un homme en feu en un autre endroit, une femme enceinte aurait entendu son bébé se plaindre dans son ventre, le tout fut suivi par le passage d'une comète «*qui acheva d'effrayer la multitude...*»

*...A ce terrible fleau le Ciel en ajoutâ un autre, qui acheva de réduire la Colonie aux abois. Les François & les Sauvages domiciliés furent attaqués d'une maladie, dont personne ne fut exempt, & qui enleva sur tout un très-grand nombre d'Enfans : c'étoit une manière de coqueluche, qui se tournoit en pleuresie. On s'imagina qu'il y avoit du maléfice ; & les Médecins furent les premiers à donner cours à cette opinion. Quand le Peuple est une fois frappé, son imagination le mene bien loin, & tout est Peuple en certaines rencontres. On publia ensuite qu'on avoit vû dans l'air une Couronne de feu ; qu'aux Trois Rivières on avoit entendu des voix lamentables ; qu'auprès de Quebec il avoit paru un Canot de feu, & dans une autre endroit un Homme tout embrasé, & environné d'un tourbillon de flammes ; que dans l'Isle d'Orleans une Femme enceinte avoit entendu son fruit se plaindre, & tout cela fut suivi de l'apparition d'une Comete, qui acheva d'effrayer la Multitude, pour laquelle ce Phénomène n'est jamais indifférent, surtout dans un tems de calamité.» (page 348)*

Encore de nos jours, les Cri, étant du même groupe «Algonkin» que les Atikamekw, parlent une langue très similaires à eux. Déjà, en cette année de 1668, on présuma que les Atikamekw pourraient provenir «*des environs du Lac Supérieur*».

*En 1668, au sujet des «...Kilistinons ou (des) Cristinaux, que nos Canadiens appellent Criques ...» qui faisaient des excursions jusqu'à l'extrémité du Lac Supérieur. «Leur langue est une dialecte Algonquine, & approche fort de celle des Attikamegues : ce qui joint avec le nom de ces derniers, qui est celui d'un poisson fort commun (a) à l'extrémité Septentrionale du Lac Huron, peut faire juger, qu'ils étoient autrefois Habitants des environs du Lac Supérieur».*

*(a) : On l'appelle plus communément le **Poisson Blanc**. (page 397).*

En 1721, on ne vit plus ceux qui, auparavant, descendaient de leur territoire du nord, soit par le Saguenay ou par Trois-Rivières (la rivière Saint-Maurice ou Tapiskwan était utilisée par bon nombre de groupes autochtones, le droit de passage était libre, c'était la libre circulation. Les autochtones, contrairement aux blancs qui se sont installés sur le territoire, ne se sont jamais établis des limites ou frontières inflexibles entre eux) dont les Atikamekw.

*-1721- (Hors paragraphe : **Des Sauvages du Nord**).*

*Il y en avoit, qui descendoient dans la Colonie des Quartiers du Nord, quelquefois par le Saguenay, & plus souvent par les Trois Rivières, & dont on n'entend plus parler depuis longtems. Tels étoient entr'autres les Attikamegues : ces Sauvages venoient de fort loin, & ils étoient environnés de plusieurs autres Peuples, qui s'éendoient aux environs du Lac Saint Jean, & jusqu'aux Lacs des **Mistassins & Nemiscau**. Presque tous ont été détruits par le Fer des Iroquois, ou par les maladies, suite de la misère, où la crainte des ces Barbares les avoient réduits : c'est bien dommage, **ils étoient sans vice, d'une grande douceur**, on n'avoit eu aucune peine à les gagner à Jésus-Christ, & à les*

*affectionner aux François. Entre Quebec & Montreal on rencontre encore vers les Trois Rivières quelques Algonquins, qui ne forment point un Village, & qui trafiquent avec des François. Dans les premiers tems cette Nation occupoit tout le bord Septentrional du Fleuve, depuis Quebec, où M. De Champlain les trouva établis, & fit alliance avec eux, jusqu'au Lac de S. Pierre. (page 186)*

Des Atikamekw ou des Têtes de Boule, avec d'autres groupes algonkin occupent le territoire nord «*depuis l'Isle de Montreal*»...Les algonkin ne sont pas les seuls qui ont conservé leur langue, il y a aussi les Atikamekw (les femmes Atikamekw auraient adopté une pratique spécifique pour donner une forme de tête parfaite à leurs enfants. César Newashish fit la même remarque dans un film produit en 1970).

***(Hors paragraphe : Des Algonquins, des Outaouais & autres Algonquins supérieurs).*** *Depuis l'Isle de Montreal, en suivant toujours le Nord, on rencontre quelques Villages de Nipissings, de Temiscamings, de Têtes de Boule, d'Amikoués & d'Outaouais (a). Les premiers, qui sont les vrais Algonquins, & qui ont seuls conservé la Langue Algonquine sans altération, ont donné leur nom à un petit lac situé entre le Lac Huron, & la Rivière des Outaouais. Les Temiscamings occupent les Bords d'un autre petit Lac, qui porte aussi leur nom, & qui paroît être la vraie source de la Rivière des Outaouais. Les Têtes de Boule n'en sont pas loin, leur nom vient de la figure de leur tête; ils trouvent dans cette figure une grande beauté, & il y a bien de l'apparence que les Meres la donnent à leurs Enfants, lorsqu'ils sont encore au berceau....» (a) Plusieurs écrivent & prononcent OUTAOUAKS. (page 187)*

Les rives sur lesquelles a accosté Jacques Cartier «n'appartenait pas» à un quelconque groupe «Iroquois». Ceux-ci occupaient la partie Sud des rives du St-Laurent, de la hauteur des Grands Lacs jusqu'à la région (sud) de Montréal. Tandis que des groupes algonkin occupaient la majeure partie de la région Est du Canada et des États-Unis. Certaines de ces nations, lors de l'arrivée de Jacques Cartier, le 10 mai 1534, occupaient déjà, pour les échanges, rencontres et alliances de la saison estivale, les rives du golf et de la mer; les Mi'kmak, Malécite, Abénaki (dans la partie sud du golf Saint-Laurent et de la mer Atlantique), les Innu, les Naskapi, les Cri, les Atikamekw et les Algonkin occupaient la partie septentrionale du fleuve et golf St-Laurent. Il semble que dans le langage Atikamekw ces mots «ACA NADA», phonétiquement, veulent dire «Aka neta» ou «Akawir neta» qui veut dire «non pas là». Ce qui veut dire que les «indiens», qui ont vu le voyageur Cartier, ont voulu l'arrêter, l'ont défendu de passer et d'aller plus loin.

Note : Dans les traductions des termes rapportés par Cartier, Champlain ou Sagard, la majorité des mots sont à consonance algonkin et certains en langue Atikamekw (ex: Biscuits (Carcony) qui veut dire *Karkonaw* en Atikamekw). Ce qui contredit l'assertion rapportée au sujet des noms cités par un ou les voyageur(s), au contraire on retrouve encore de nos jours ces termes rapportés à l'époque : «*on ne trouve dans aucune des langues du Canada les termes, qu'il en a cité, soit qu'il les ait lui-même «strophés, mal-entendus, vieilli avec le tems, ... dans la vérité, la plupart des noms, que les voyageurs*

*nous donnent comme des noms propres, quand ils ne sont pas tout-à-fait de leur invention, n'ont pour l'ordinaire d'autres fondements que des mots mal compris, ou entendus dans un sens tout différent de celui, qui leurs est propre...»*

À son deuxième voyage, débuté en juillet 1535, Jacques Cartier rencontra le Chef Donnacona, le 15 septembre 1535 : «...Rencontre avec Donnacona, seigneur du Canada...Ce qui faisait de la peine à Donnacona c'est que les habitants d'Hochelaga étoient d'une autre nation que la sienne, qu'il vouloit profiter seul des avantages...il fit donc représenter à Cartier, que le chemin qui lui restoit à faire pour gagner cette bourgade (Hochelaga), étoit plus long qu'il ne pensoit et qu'il y rencontreroit de grandes difficultés.» (Note : Le mot «Donnacona» a la même consonance que le mot Atikamekw «Nta Orakona» qui veut dire «va arranger» ou «va parlementer»).

Cartier partit quand même et atteignit Hochelaga 13 jours plus tard, soit le 2 octobre suivant, en compagnie de «MM. De Pontbriand de la Pommeraye et de Goyelle». Il était parti de la rivière Ste-Croix le 19 septembre 1535. Il s'était attardé au lac St-Pierre, le «...navire n'a pu passer» parce qu'il n'a «pas bien enfilé le canal.»

Ils repartent d'Hochelaga le 5 octobre et prennent 6 jours pour descendre le fleuve jusqu'à la rivière Ste-Croix, le 11 octobre suivant.

Donnacona lui raconta «... que dans un voyage, qu'il avoit fait dans un pays fort éloigné du sien, il avoit vû des hommes, qui ne mangeaient point et n'avoient au corps aucune issuë pour les excréments, mais qui buvoient et urinoient...».

Ce qui précède est la légende Atikamekw de «Namepirtehesiw», que les aînés racontent encore aujourd'hui à leurs petits-enfants.

**Témoignage d'une jeune esclave des esquimaux :** *qui disait avoir des «hommes qui avaient des petits yeux, presque point de nez et une très petite bouche, toujours de mauvaise humeur, qu'ils pouvaient rester sous l'eau ¾ (trois-quart) d'heure de suite et que les Eskimaux s'en servaient pour pêcher les débris des navires, qui faisoient naufrage à la Côte...».*

(Note : La légende Atikamekw «Memekweciw», qu'on raconte toujours à nos jeunes, est très similaire au témoignage ci-haut. Arthur Newashish, Soter Dubé, entre autres, de Manawan en racontait ce qu'ils avaient entendus de leurs grands-parents respectifs).

#### **Autres indicateurs de la présence Atikamekw qu'on peut retrouver sur des cartes anciennes datant de 1743, 1744 :**

Aussi, une mention du nom «Atticamouecs» (Atikamekw), relevé de la «Carte de l'Amérique Septentrionale pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France. Dressée par N. Bellin, Ingénieur du Roy et Hydrographe de la marine. 1743, page 1».

Autres noms relevés à la «Carte de la Partie Orientale de la Nouvelle-France ou du Canada. Dédiée à Mons. Le Comte de Maurepas par N. Bellin - 1744, à la page 438 » : les noms de rivière OUAMACHIS, ATTICAMEOUECS, lac CAOUINAGAMIC et rivière ACOUANAGOUSIN. (Re : Histoire de la Nouvelle-France. Tome I.)

Note : la rivière *OUAMACHIS* pour la rivière «*Omaci*» ou «*O-ma-chi*» ou «*Yamachiche*», rivière de la rive nord du fleuve et en amont de Trois-Rivières. Le nom *ATTICAMEOUECS* pour *Atikamekw* ou, au pluriel, *Atikamekokw*, nation dont le territoire est situé dans la majeure partie du territoire administratif de la Mauricie, une partie dans celle de Québec, des Laurentides et de Lanaudière.

Un lac *CAOUINAGAMIC*, pour «*Ka winakamik*» en langue Atikamekw, est situé dans la région de la rivière *Tapiskwan* ou rivière St-Maurice, à la hauteur de *Kokac* (ou *Coucouchache*), près de la rivière Flamand dans le McTavish.

La rivière *ACOUANAGOUSIN*, pour le terme «*Acohanakosin*», serait en langue Atikamekw aussi. Malheureusement le toponyme n'est pas encore répertorié au niveau de l'étude sur les toponymes du territoire des Atikamekw (Région Coeur-du-Québec).

### **Noms de familles anciens et contemporains**

Quelques noms de familles (de Metapeckeka avant et après 1906).

Djaowagan (Ottawa, comme André ou François (Paransoe),

Djidjikwe (fille de André Djaowagan ou André Ottawa),

Dubé (Joseph ou Jos, métis, sa mère Geneviève était la fille de Louis Ka Wiasiketc),

Edjakwan, Etcakwan (Echaquan)

Enimitc ou Ininitc (nom de famille de la mère d'Ursule Newashish),

Flamand (Alexis et Charles),

Kamissino

Ka Wiasiketc ou Kaweasiketc, Ka Wiyasiketc (prépare la viande, est-ce la famille Boucher d'aujourd'hui ?),

Kitciko, ou Kitjigou (Rochelot, les missionnaires avaient de la difficulté d'écrire certains noms),

Kokine (Kougine),

Kokokoho (Coocoo)

Kwawecit, Kwedjic, Kwetcic, Kwetcitc, Kwewecic, Ouetick (Quitich ou Quitish)

Majesk ou Macesk,

Micen (Michel),

Moar (Moore, More),

Napowetc, Nabowetc, Nabowetsh (parent des Ottawa),

Newashish, Neweacitc, Neywashish (Newashish),

Nikweto (Nequado),

Ottawa (Djaowagan, comme François ou Paransoe (Pransawe) ou André), descendants de Napowetc,

Pemawe (Pemwe),

Pirecic, Pirejic, Pinecic, Pinencic, Pineshish (Ottawa),

Pirejic ou Pirew (Pinew, dans certains écrits de missionnaires),

Pijikwe, Piticikwi, Pitshikwi, Pittikwi (Petiquay),

Rochelot, Rushleau (Kidjigou ou Kitciko),

Wabistan, Wapictan,

Wasikicikw, Wasekicik, Wasekijik,

Wickitcan, Wishkwatshan.

### **Les principales familles de Manawan en 2004 :**

Awashish, Boivin, Black, Dubé, Echaquan, Flamand, Jacob, Mattawa, Moar, Nequado, Newashish, Niquay, Ottawa, Petiquay et Quitish (Quitich)

### **Aménagements et autres développements**

Les autochtones, dont les Atikamekw, avaient établis des sites de rassemblement en plusieurs endroits le long du fleuve Saint-Laurent, dont à Tadoussac, à Québec, à Trois-Rivières et à Kanectakek (Oka, du mot *Okai* qui veut dire doré, dans ce secteur des autochtones pratiquèrent la pêche de ce poisson, très abondant à cette époque).

Les premiers développements plus ou moins «chronologiques» sur le territoire ancestral des Atikamekw.

Plantation de croix en guise de possession du pays. Octroi des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Les Seigneuries, tout de suite après les premiers contacts, vinrent ensuite les premières garnisons ou l'armée du régime. Les fondations de villages, depuis celle de Québec en 1608 jusqu'à celle de Saint-Michel-des-Saints.

Les fonderies ou les forges du Saint-Maurice à Trois-Rivières, dès la fondation en 1634.

Les postes de traite et comptoirs des marchands de fourrures, comme celui des «Cent Associés» et de la Hudson's Bay Company à Vermillon, Wemotaci, Kokac, Manawan vers les années 1874.

Les Clubs de chasse, de pêche dans la région du lac Kempt, près de Manawan, vers les années 1920-30. Ceux ont été remplacés par la suite par des pourvoiries dans les années 1970.

La foresterie date du premier inventaire forestier effectué par un certain Ingalls dans les années 1826-28.

Le développement routier et autres réseaux origine des premières installations des fermiers le long de la rivière *Tapiskwan* (rivière Saint-Maurice) jusqu'à vers La Tuque dans les années 1840 (C'était après le passage de l'équipe Ingalls après leur inventaire forestier des bassins du Saint-Maurice et de l'Outaouais).

Le développement de la foresterie depuis l'équipe Ingalls, l'installation de Jim Stoddart à l'embouchure de la rivière Metapeckeka à Manawan en passant par la compagnie de la «*Laurentide Paper Co*» jusqu'aux derniers «jobbers» en ce domaine.

Ligne de chemin de fer, dont un projet qui, finalement ne vit jamais le jour. Le réseau, qui devait provenir de Parent via Manawan, aurait pu passer par Saint-Michel-des-Saints, Saint-Jean-de-Matha et Joliette.

Barrages et Inondations, impacts de ces «développements».

Depuis l'installation des non-autochtones dans la région de *Matawak*, la foresterie et l'agriculture furent les premières activités de développement, sans tenir de la construction de barrage pour lequel le village de Saint-Ignace dut être «déplacé» à cause de l'inondation qui s'en suivit.

### **Historique des voies d'accès vers Manawan.**



En 1959, une «piste» fut ouverte par la compagnie forestière «Consolidated Bathurst» vers Manawan. Cette «piste de lièvre», comme l'appelait le curé de Manawan d'alors, arrivait de la Baie Tikenne (Etcipanik), soit du côté nord de Manawan.

Vers le milieu de la décennie, en automne de 1965 et au printemps de 1966, un deuxième chemin forestier fut ouvert du côté Est de Manawan, de la région de la Mauricie. Les Atikamekw bénéficièrent de cette voie qui sortait par la «Mattawin», de là vers Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières. Les familles Ottawa, Dubé, Petiquay et les autres bénéficièrent, pour l'occupation et l'utilisation de leurs territoires ancestraux, de l'ouverture du chemin de la «Mattawin», et avec de nouveaux moyens de transport.

En 1967-68, profitant de l'occasion des élections provinciales, un député de la région de Mont-Laurier projeta d'ouvrir un accès vers cette ville des Laurentides. Étant donné le constat, mais surtout en considérant le désir, la volonté, et surtout le besoin des gens de Manawan d'accéder à un niveau économique davantage acceptable (leur moulin à scie avait été fermé vers la fin des années 1950 par le ministère des affaires indiennes pour des «raisons obscures»), ce projet de route ne dura que le temps de la période électorale. Il faut dire que, dans cette région, c'est une autre compagnie, la «McLaren», qui avait l'exclusivité des coupes. Ses concessions sont situées dans les Laurentides et les autres bassins versant de la rivière «Outaouais». La «Consol» a des concessions forestières situées dans les bassins versant de la rivière *Tapiskwan* (Saint-Maurice).

En 1968 lors d'une réunion du conseil de bande de Manawan, une résolution fut adoptée en vue de construire une route reliant Saint-Michel-des-Saints. Ce chemin, le plus court vers les centres urbains, fut ouvert en automne 1973. Vers le milieu des années 1970, un autre chemin fut ouvert vers Casey, passant par «Dam B» (lac Manouane), vers Sanmaur et Wemotaci. Le parcours traversa le côté Est du réservoir Kempt.

Les familles Flamand, Moar et les autres ont vécu l'avènement de l'ouverture du chemin de Mont-Laurier vers 1986-87, c'est-à-dire 20 ans après le projet d'un certain député qui voulut profiter de cette occasion pour des fins politiques. Un court tronçon fut ouvert vers le chemin reliant Mont-Laurier à Parent, ce qui a permis aux familles Etcakwan, Jacob, Newashish, Nikweto et Ottawa, entre autres, d'occuper leurs territoires respectifs, et, pour eux aussi, avec de nouveaux moyens de communication.

C'est vers ce temps-là, en 1987, qu'une des premières manifestations eut lieu au sujet du chemin. L'état du chemin demanda une révision complète pour des fins de sécurité, parce que cette route forestière servait aussi à des fins médicales pour des évacuations d'urgence en provenance de Manawan. En septembre et octobre 1991, les gens de Manawan occupèrent encore un tronçon du chemin de «Saint-Michel» pendant un mois, un des buts de cette opération, qu'on a appelé «Nitaskinan», fut de «manifeste leur présence sur leur territoire» ... Les Atikamekw ont toujours priorisé l'idée qu'on mette en place des mesures d'harmonisation dans tout développement, ceci en vue d'assurer l'intégrité et la qualité du territoire ainsi que la protection et la préservation des ressources...

### **Préoccupations d'artistes**

Le contenu de chansons des artistes ou groupes de musiciens appartenant à la nation Atikamekw (Opitciwan, Wemotaci et Manawan) a rapport au territoire, aux ancêtres, au mode de vie, aux traditions, aux ressources, aux relations entre les membres d'une famille, d'une communauté, certains chantent leur amitié, leur communauté, la vie en

général. Pour un, le groupe *Pinaskin* (feuilles d'automne) de Manawan ne fait l'exception.

Lors d'un voyage en Suisse pour une production de CD, en septembre 2000, un journal couvrit ainsi leur présence en ces termes : «*Indiens du Québec dans la région. Ils chantent leurs racines*» ou «*le groupe Pinaskin fait ses premiers pas en Europe: quatre Atikamekw qui chantent (et racontent) la condition indienne au Canada...*»

Les préoccupations de ces jeunes artistes-musiciens concernaient la relation avec le territoire pour la préservation de la tradition Atikamekw, la forêt qui est rasée et morte, la surexploitation des ressources naturelles du territoire; «*le drame, qui est pire que le chômage et la pauvreté, que vivent les Atikamekw sont la déforestation, la coupe à blanc, c'est tuer la culture que de tuer le milieu des animaux.*»

Les relations familiales et entre générations, la transmission culturelle (tradition orale) et les valeurs qui peuvent découler de cet enseignement comme la Sagesse, l'importance de la tradition orale qui est la base de l'éducation, l'attachement au territoire Atikamekw, la nature.

L'identité : «*Qui nous sommes réellement...*», les coupures entre les générations (à cause de la religion, la politique de sédentarisation, les pensionnats, etc), le mode d'enseignement (en langue bilingue), les rites (les robes noires étaient contre), l'identité Atikamekw découle du territoire... La spiritualité et l'âme du peuple Atikamekw, «*quand tu parles Atikamekw, c'est parler aux animaux...*».

L'incapacité des gouvernements et des ministères à gérer la forêt...«*des fonctionnaires, qui n'ont jamais vu la forêt, sont en train de gérer avec l'aide de leur ordinateur dans leur bureau dans quelque ville de la province. Les impacts et conséquences de la mal-gestion de la forêt, comme la coupe à blanc, vis-à-vis des autres domaines d'activités comme le tourisme, c'est comme un cache-sexe*». Les Atikamekw ne sont pas contre les coupes forestières mais il y a la manière de les exécuter. Au sujet du mode de régénération naturelle, le groupe *Pinaskin* s'éleva contre l'utilisation des produits phytocides dans la nature. La musique participe à la tradition orale : «*...c'est le chant des gens qui veulent être en permanence en harmonie avec la nature.*» terminera le groupe «*Pinaskin*».

Les contraintes de ces développements obligent la négociation, tant au niveau du territoire que de l'autodétermination des Atikamekw.

### **Négociations territoriales**

Les premières rencontres au sujet de la revendication territoriale remontent des années 1970. Les Atikamekw, qui s'étaient associés, en 1975, avec les montagnais (*Innu*) du Lac Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord (ces derniers avaient leur territoire familial jusque dans la partie du Labrador), préparèrent leur revendication par une recherche sur l'occupation et l'utilisation de leur territoire respectif. Selon les résultats de l'enquête, qui dura de 1980 à 1984, le territoire ancestral Atikamekw couvrait la région limitrophe de la rivière Batiscan (*Wapirew sipi*) près de la ville de Québec, jusque dans la région du nord du réservoir Gouin (*Opitciwonok sakihikan*), passant à Mégiskan (*Matciskanik*), longeant la rivière Gatineau (*Katinok*), passant près du lac Mitcinamecus (*Macamekosik*), au lac Tapani (*Otapinik*), près de Mont-Laurier (*Mos Powactikok*), Saint-

Jovite (*Sesekatiko sipi*), Mont-Tremblant (*Manito otci*), longeant la limite Est de la rivière Assomption (*Otaraka sipi*). La limite de la rive nord du fleuve Saint-Laurent (*Kitci sipi*) constitue l'ensemble du territoire ancestral Atikamekw. À l'intérieur de ce territoire, nous retrouvons les villages de *Kokac* (Coucoucache), de *Wemotaci*, de *Opitciwan* et de *Manawan* (ou *Metapeckake* avant 1906, qui est le plus au sud de ce territoire).

En 1982, c'est la formation du Comité de Coordination d'Atikamekw Sipi pour des dossiers exclusifs. Quatre ans après, c'est une équipe technique composée d'ainés et de jeunes qui forme le comité directeur de négociation territoriale (CDNT). En 1988, signature d'une entente-cadre dans le cadre de la revendication globale et de l'autonomie. En été de 1989, les Atikamekw ratifient leurs États Généraux, l'opération Nitaskinan a lieu en automne 1990.

Les premières rencontres avec les Premiers Ministres au sujet de la négociation territoriale date des années 1986 avec René Lévesque, en 1992 avec Robert Bourassa, en 1994 avec Jacques Parizeau.

L'association des Atikamekw et des montagnais dura jusqu'en 1993. Par une résolution du Conseil de la Nation Atikamekw, le leadership des négociations fut assumé par une équipe Atikamekw. Les négociations avaient été interrompues pendant cette période de réajustement.

Le 7 avril 1994, de son lit d'hôpital, César Newashish, 91 ans alors et doyen des Atikamekw, livra une de ses plus importantes déclarations destinée aux gouvernements fédéral et provincial, parties de la négociation territoriale :

*«Dites-leur que nous n'avons jamais cédé notre territoire,  
que nous ne l'avons jamais vendu,  
que nous ne l'avons jamais échangé,  
de même que nous n'avons jamais statué autrement  
en ce qui concerne notre territoire».*

*«Witamowikok  
aka wiskat eki otci pakitinamokw kitaskino,  
nama wiskat ki otci atawanano,  
nama wiskat ki otci meckotonenano,  
nama kaie wiskat ki otci pitoc irakonenano Kitaskino».*

(Gilles Ottawa, alors membre de l'équipe de négociations Atikamekw nouvellement formée, venait de l'informer que les négociations territoriales avaient redémarrées avec les deux gouvernements. Auparavant, César Newashish avait contribué dans une cause de « Droits Ancestraux » qu'un chasseur Atikamekw de Manawan devait présenter devant un tribunal provincial. Son gendre, Sylvio Petiquay, fut témoin de cette déclaration).

Depuis les événements de 1994, il y a des dépôts d'offres et de contre-propositions de la part des parties en négociation au sujet du territoire et de l'autonomie. Examen des positions de l'un ou l'autre des tiers, la restructuration au sein des équipes de négociation, planification des secteurs de négociations, les différentes parties du territoire et des calendriers, signature de protocole politique, préparation de constat et de position globale des parties, un projet d'entente de mesures provisoires, accord de principes sur les activités traditionnelles, la réserve à castor, dépôt de texte commun des trois parties en négociation sur la question de l'autonomie et les Atikamekw déposent le document sur le développement économique, le financement et la fiscalité, des assemblées publiques et

des consultations chez les Atikamekw. Dépôt de position des parties sur le développement économique et les redevances, positions sur la participation aux décisions entre les parties, les financements, territoire, foresterie. Une période intense de négociation depuis au moins 2 ans, des rencontres pour le bilan des dossiers. Les autres sujets au dossier concernent les dispositions générales, les mesures immédiates au sujet de l'application du processus de consultation concernant le territoire.

### **Développement économique**

L'adoption d'une loi, en 1951, qui définissait le statut de l'Indien, le gouvernement prévoyait aussi la question du régime de gestions des terres, le régime électoral du conseil de bande (sans référence spatiale ou territoriale comme les comtés lors des élections fédérales ou provinciales), et les successions. L'essor économique est pratiquement impossible à raison de la statue des terres de réserve décidée par le gouvernement fédéral.

La communauté Atikamekw de Manawan, pas encore sortie tout à fait d'une économie de subsistance, n'est même pas rendue à une économie de marché constata un Chef de Manawan.

*«...Que l'on mette l'accent sur le développement économique, pour la création d'emplois sur tout le territoire Atikamekw dans les domaines aussi variés que la scierie, l'ébénisterie, les érablières, la gestion du territoire...Que le Conseil (des Atikamekw de Manawan) rassemble toute la population autour d'un même projet de société qui englobe la culture, l'éducation, le développement social, la création d'emplois, le développement économique, le territoire, les institutions politiques, en vue d'une reconstruction sociale...»* (re : Colloque sur l'Éducation à Manawan, 4 au 7 avril 2000).

À Manawan, près de 70 % de la population a de 0 à 30 ans. Le taux de chômage est des plus élevés avec près de 80 %.

*«... Ce sera l'occasion pour les Atikamekw, responsables de leurs territoires, d'exercer totalement un vrai contrôle sur l'accès à leurs territoires...».*  
(re : Dossier de la route Manawan/St-Michel-des-Saints. 2004).

Le but de l'entente-cadre de mai 2003 est que la communauté de Manawan veut participer activement aux activités économiques de la région, bénéficier des retombées financiers provenant, entre autres et surtout, des ressources de son territoire. Le territoire d'application de l'entente-cadre, qui est moindre que la superficie du territoire revendiqué, couvre la partie nord du réservoir du lac Taureau.

Le développement économique de Manawan demeure la «priorité».

## ANNEXE I

### **Période de changements et de chocs culturels : quelques dates importantes.**

- **1534** : Contact avec les Algonkin par Jacques Cartier.

- **1604** : Premier voyage de Samuel de Champlain (film tourné à Manawan en 1957-58 avec les vrais canots d'écorce (une 20aine) fabriqués par les gens de Manawan).

- **1635** : Madame Marie Rollet accueillit des filles indiennes pensionnaires, à la demande des jésuites (qui, eux, les accueillaient depuis 1632).

- **1639** : Marie Rollet et les autres voulaient garder les jeunes indiens tandis que leurs parents iraient à leurs chasses d'hiver ; La première tentative d'«institutionnaliser» les amérindiens datent des années 1639 avec l'ouverture du premier couvent au séminaire de Québec par Marie-de-L'Incarnation et de sa congrégation. La mission était de les convertir à leur religion et de les «franciser». Les politiques français, qui ne la ménagèrent avec leurs reproches et blâmes, l'encouragèrent de procéder à «une *acculturation rapide et totale*» de ces nations...

«...*Notre plus grande moisson c'est l'Hiver, que les Sauvages allant à leurs chasses de six mois, nous laissent leurs filles pour les instruire...*». Un des préceptes utilisé également pour retenir les enfants à leurs instructions et ainsi «participer au processus des transferts culturels» est d'utiliser des instruments de musique comme de la viole; dans sa correspondance à la supérieure de Dieppe, en 1639, une religieuse établie en Amérique écrivit qu'«*il ya du plesir de voirs les Sauvages et Sauvagesses auprès de la violle quand on en joue: ils sont ravis. Il y eut un de ces premiers chrétiens, qui dit qui falloit aprendre cela à leurs fille. On ne s'en sert ni servira de la violle que pour attirer les Sauvages*».

- Vers **1641** : Une première mention implicite de la présence des Attikamègues est contenu dans les «*Annales*» de Marie-de-L'Incarnation, décrivant les séances d'enseignement et de la distribution de la nourriture, quand elle mentionna que «*chacune apportant son **8ragan** et sa cuillere et après avoir rendu grace à Dieu ils sen retournoient à leur cabane remportant leur reste à leurs parens*».

Le terme **8ragan** implique la langue Atikamekw avec l'utilisation de la lettre «R». Au Québec, parmi les nations algonkiennes qui demeurèrent aux environs du premier couvent ouvert, seuls les Atikamekw se servaient, dans leur langage courant et qui se constate encore aujourd'hui, de la 18e lettre de l'alphabet. Aussi leur territoire traditionnel était situé dans la région immédiate des premiers contacts. Pour conclure, on peut dire que des membres de la nation Atikamekw ont été parmi les premiers qui ont fréquenté le premier pensionnat ouvert en terre d'Amérique. La lettre «W» étant inconnu des Jésuites de l'époque, ils se servirent du signe «8» au lieu de la lettre «W». Encore de nos jours, dans les livres de cantiques et de prières, on peut retrouver ce signe «8» dans les textes.

**L'acte de fondation**, rédigé le 28 mars **1639** en France, du couvent des Ursulines mentionna que : « *(Les Ursulines) seront tenues à perpétuité instruire les petites filles sauvages de la nouvelle France en la connoissance de la religion catholique apostolique*

*et Romaine. Leur apprendre à lire et sy bon leur semble à escrire, leur apprendre aussy le cathéchisme et generalmente tout ce qui est nécessaire de scavoir à une bonne chrestienne vraye et fidelle catholicque, les recevoir audict couvent et Seminaire, leur donner leurs gistes, logement, nourriture, alliment et entretiennement ».*

Depuis **1632**, toutefois, les jésuites avaient commencé à enseigner à des enfants dont les parents, qu'ils avaient réussi à les convertir avec l'appui des chefs, étaient partis à la chasse pendant la saison hivernale.

**1644** : Madame de Brice, d'Auxerre et arrivé à Port-Royal, ouvrit une école pour filles.

**1645** : Un «traité» de paix est signé à Trois-Rivières entre les français, les Hurons, les Algonkin, les Montagnais, les Atikamekw et les Agniers (Mohawk), mais la trêve durera un an. Entre **1667** et **1680**, il y eut 12 ans de «paix générale» et «20 ans d'hostilités» malgré les efforts de Frontenac (1688-1695). En **1697**, un processus est réenclenché et durera 4 ans par la signature de paix en 1701. Depuis un an, un traité de paix lia les Iroquois. César Newshish (décédé en septembre 1994) raconta cet épisode du traité de Montréal.

**1651** : Premier voyage d'un missionnaire, Père Buteux, chez les Atikamekw. Apparemment, le groupe monta par la rivière-aux-rats et ce jusqu'à Mokocanikamikw (endroit où mon hôte le considère comme sa demeure des plus ordinaires ou territoire (site) ancestral).

**1652** : Deuxième tentative, le groupe aurait été attaqué par un groupe hostile. Le père Buteux y trouva la mort.

**1650 / 1700** : On retrouve plusieurs noms à consonnance Atikamekw dans le registre des baptêmes de la paroisse de Trois-Rivières. Parmi les noms retrouvés : Awacic, Ntokowew, Trois-Rivières, (Tatokwak ou Metaperotin), devait être la «capitale» des Atikamekw, c'était le lieu de rassemblement estival pour accueillir d'autres nations autochtones en vue des échanges et des alliances (avant le contact).

**1670** : Des gens qui parlent une autre langue débarquent de ce côté du continent et établissent une construction (comptoir de traite) spéciale que les Cri, et les Atikamekw entre autres, ont désigné sous le nom de *Waskahikanicic* (Atikamekw) ou *Waskaganish* (Cri), (César Newshish y raconte cette épisode dans le film de l'ONF avec Alanis O'Bomsawin, édité en 1970).

**1701** : Traité de la Grande Paix de Montréal. Cet épisode est raconté par César Newshish (Témoignages laissés sur support cassette et aussi sur film).

**1763** : Proclamation Royale qui reconnaissait le droit des «Indiens» sur les territoires non-cédés après 200 ans de présence non-autochtone (ou française).

**1843** : Naissance de David Ka Wiasiketc, guide des premiers missionnaires qui ont remonté par l'Outaouais. Celui-ci serait décédé à l'âge de 102 ans, selon les écrits de Simon Ottawa, chef de Manawan de 1934 à 1960.

**1847** : Les premiers prêtres séculiers montent par la rivière Gatineau et s'installent à Maniwaki, ils seront remplacés par les oblats par la suite.

**1876** : Loi sur les Indiens. Des sujets de la Couronne, les indiens deviennent des «pupilles» de la nation.

**1890** : Naissance de Simon Pirecij-Ottawa, le premier des chefs qui a fait beaucoup au sujet de l'éducation. Simon est né le 31 janvier 1890.

**1902 / 1904** :

Construction de la première chapelle à Manawan.

**1906** : Création de Manawan, 1906 acres est octroyé par le gouvernement fédéral.

**1928** : Établissement de la première école à Manawan. Les jeunes de 7 à 16 ans environ seront tenus d'y assister pendant 3 ou 4 mois que durera l'année scolaire. Les matières d'enseignement sont les calculs, le français, techniques d'agriculture, etc. La langue Atikamekw est enseignée aux premières enseignantes par les plus vieux des élèves Atikamekw.

**1936** : Les «Affaires Indiennes» sont transférées à une division du ministère des Ressources et des Mines.

**1940-42** : Un tornade détruit la première chapelle en juin 1940, c'est à cet endroit que des jeunes Atikamekw recevaient des leçons de catéchisme. Il faudra deux ans pour la reconstruire.

**1945-50** : Consultation auprès des Atikamekw pour envoyer les jeunes à Mosonnee, en Ontario, à plus 1,000 kilomètres de Manawan. La raison invoquée par le gouvernement fédéral qui procéda à cette «consultation» est que **les parents pouvaient partir plus aisément pour leurs chasses d'hiver**. En été, après de longs périodes d'activités exercées pendant les 5 autres saisons de l'année, c'était le temps de repos pour les indiens de Manawan. Des reportages effectués, dans les années 1930-40, par des pseudo-journalistes-anthropologues-historiens, ne connaissant rien de la culture et du mode de vie des «Nehirowisiw», décrivaient ces «indiens paresseux».

**1945** : Décès de David Ka Wiasiketc, il devait avoir 102 ans.

**1947-48** : Organisation des services de santé pour les indiens de Manawan. Un dispensaire, une résidence pour les gardes-malades, des entrepôts, en bois rond, y sont construits.

**1960** : Droit de vote accordé aux Indiens. Celui des femmes non-autochtones est en vigueur depuis 1947.



## ANNEXE II

### Liste des activités traditionnelles Atikamekw

#### **Nipin / Eté (28 activités)**

- Pakitahwaniwon** : pêche au(x) filet(s)
- Pamatahonaniwon** : expédition de surveillance de territoire
- Pokwane manikwasaniwon** : prélèvement d'écorces de bouleau
- Ponapaniwon** : pêche à la ligne morte
- Tikinakananiwon** : fabrication de porte-bébé
- Kitikaniwon** : préservation et protection des ressources
- Kisisawaniwon minic** : cuisson de bleuets en pâte
- Masko atoskaniwon** : chasse à l'ours
- Matceatohonaniwon** : expédition de retour vers le territoire de chasse
- Manin otapaniwon** : prélèvement de racines d'épinette
- Cowerimawsowin** : activités cérémonielles
- Mos atoskaniwon** : chasse à l'orignal
- Mowisonaniwon** : cueillette de bleuets
- Nta notcinaniwon** : pique-nique
- Natarapaniwon** : levée de filet de pêche
- Notcirewaniwon** : chasse à la perdrix
- Wakinaskwaniwon** : moulage de raquettes
- Wepahapaniwon** : pêche à la ligne
- Wecitorinaniwon** : réparation de canots
- Wikwamotekaniwon** : fabrication de paniers en écorce
- Akotcorakanikaniwon** : fabrication de flotteurs pour filet
- Askoswekamonaniwon** : chasse à l'orignal (canot)
- Asekaniwon** : tannage de peaux
- Actorinaniwon** : fabrication de canots d'écorce
- Arapikaniwon** : fabrication de filets de pêche
- Ickipitatanatikokaniwon** : fabrication de fûts à fourrure
- Osekwaniwon** : cuisson de bleuets en pâte
- Onikamikaniwon** : déboisement de portages

#### **Takwakin / Automne (36 activités)**

- Pakitahwaniwon** : pêche au filet
- Kakewkwaniwon (pasanawan)** : fumaison de viande d'orignal
- Kitohoswaniwon** : appeler l'orignal (appeau)
- Cakweciw onihikaniwon** : trappe au vison
- Masko atoskaniwon** : chasse à l'ours
- Masko mitekaniwon** : préparation de graisse d'ours
- Mackikiwapokaniwon** : préparation de plantes médicinales
- Matcewotaniwon** : retour vers le territoire de chasse
- Mamanaskonaniwon** : prélèvement de branche de sapin (tente)

**Manitaniwon** : coupe de bois de chauffage  
**Manikaniwon** : construction d'abri (habitation)  
**Manin otapaniwon** : prélèvement de racines d'épinette  
**Natarapaniwon** : levée de filet de pêche  
**Natowirewaniwon** : chasse à la perdrix  
**Nato amiskwaniwon** : chasse au castor  
**Namekosikaniwon** : pêche au touladi  
**Nanto maskwaniwon** : chasse à l'ours (hors-terrier)  
**Nanto amiskwaniwon** : recherche de colonie de castor  
**Notcihimiskwaniwon** : chasse au castor (affût)  
**Wapoc akotaniwon** : pose de collets à lièvre  
**Wikwamotekaniwon** : fabrication de panier en écorce  
**Akwapasawaniwon** : fumaison de poisson  
**Akwane manikwasaniwon** : prélèvement d'écorce de bouleau  
**Akotcorakanikaniwon** : fabrication de flotteurs pour filet  
**Asekaniwon** : tannage de peaux  
**Atciticikonaniwon** : réserve de nourriture  
**Amirikaniwon** : pêche aux corégones  
**Anaskaniwon** : tapissage de tente (branches de sapin)  
**Aripikorikaniwon (arapikorikaniwon)** : tressage de peaux de lièvres  
**Aiin atoskaniwon** : trappe aux animaux à fourrure  
**Ickipitatanatikokaniwon** : fabrication de fût à fourrure  
**Otakohikatew** : chasse au castor en canot  
**Onihikanatikokaniwon** : préparation de piège en bois  
**Oractakaniwon tisorakana** : préparation des pièges  
**Orekahikiwamaniwon** : dressage de tente  
**Owihakohikaniwon** : appâtage des pièges

## **Pitcipipon / Pré-hiver (28 activités)**

**Pakitahwaniwon** : pêche au filet  
**Piciw akotaniwon** : pose de collets à lynx  
**Ponapaniwon** : pêche à la ligne morte  
**Cakweciw onihikaniwon** : trappe au vison  
**Tcikaha asamatikwaniwon** : taillage de bois de raquette à la hache  
**Manitaniwon** : coupe de bois de chauffage  
**Natarapaniwon** : levée de filet de pêche  
**Natoswaniwon** : chasse à l'orignal  
**Natowirewaniwon** : chasse à la perdrix  
**Nanto pikototokwaniwon** : recherche de bois pourris  
**Nanto asamatikwaniwon** : recherche de bois pour raquettes  
**Nikikw atoskaniwon** : trappe au loutre  
**Notcihimiskwaniwon** : chasse au castor (affût)  
**Notci wackeciwaniwon** : chasse au chevreuil  
**Wapictani onihikaniwon** : piégeage de martre  
**Wapocowanikaniwon** : préparation de peaux de lièvre

**Wakinaskwaniwon** : moulage de raquettes  
**Wakoci (mikeci)akotaniwon** : pose de collets à renard  
**Wapoco akotaniwon** : pose de collets à lièvre  
**Wacapaniwon** : coupe de babiche  
**Wikasikaniwon** : fabrication de vêtements  
**Asamikaniwon** : fabrication de raquettes  
**Ackimaniwon** : tressage de raquettes  
**Aiin atoskaniwon** : chasse aux animaux à fourrure  
**Eckaniwon** : chasse aux castors avec fût  
**Ickipitatanatikokaniwon** : fabrication de fût à fourrure  
**Irapatcicikanikaniwon** : fabrication d'équipements / outils  
**Otapanaskokaniwon**: fabrication de traîneaux

## **Pipon / Hiver (39 activités)**

**Pakekineskisinikaniwon** : Fabrication de mocassins  
**Pakitahaniwon** : pêche aux filets  
**Pasanawaniwon** : préparation de viande fumée  
**Piciw akotaniwon** : pose de collets à lynx  
**Pokonikaniwon** : dépêchage d'animaux  
**Kitinikaniwon** : protection des animaux  
**Cipahatanatikokaniwon** : fabrication de fûts à fourrure  
**Tcikekicitaniwon** : dégraissage de peaux  
**Matahikaniwon (pakekin)** : émincissement de peaux  
**Manitaniwon** : coupe de bois de chauffage  
**Mitcikawinikaniwon** : fabrication de mitaines / gants  
**Mokaripakanikaniwon** : fabrication de pelles à neige  
**Natarapaniwon** : levée de filet  
**Natorakaniwon** : levée de pièges  
**Natoswaniwon** : chasse à l'orignal  
**Natowirewaniwon** : chasse à la perdrix  
**Nanto maskwaniwon** : chasse à l'ours  
**Nanto asamatikwaniwon** : prélèvement de bois pour raquettes  
**Notwapocwaniwon** : chasse aux lièvres  
**Notwakociwaniwon (Notcimikeciwaniwon)** : chasse aux renards  
**Nosihwe otcekaniwon** : chasse aux pékans  
**Wapictani onihikaniwon** : trappae aux martres  
**Wapoc akotaniwon** : pose de collets à lièvre  
**Wakinaskwaniwon** : moulage de raquettes  
**Wacapaniwon** : coupe de babiche  
**Wecihi asamaniwon** : réparation de raquettes  
**Wikasikaniwon** : fabrication de vêtements  
**Akotcorakanikaniwon** : fabrication de flotteurs pour filets  
**Asamikaniwon** : fabrication de raquettes  
**Asekaniwon** : tannage de peaux  
**Ackimaniwon** : tressage de raquettes

**Arapikaniwon** : fabrication de filets de pêche  
**Aripikorikaniwon** : tressage de peaux de lièvres  
**Eckaniwon** : chasse aux castors avec fût  
**Ickipitatanatikokaniwon** : fabrication de fûts à fourrure  
**Ickipitaniwon** : affûtage de peaux  
**Otapanaskokaniwon** : fabrication de traîneaux  
**Osawapasikaniwon** : fumaison de peaux d'animaux  
**Ositaskwatikokaniwon** : fabrication de manches à hache

## **Sikon / Pré-printemps (30 activités)**

**Pakotinikanikaniwon** : préparation de pain de sucre  
**Pasanawaniwon wias** : préparation de viande fumée  
**Pikitenakanikaniwon** : fabrication de récipients en écorce  
**Pikiwisikanikaniwon** : fabrication de tire d'érable  
**Pisawakahikanikaniwon** : préparation de sucre brute  
**Tako asamatakaniwiiw pirew** : chasse à la perdrix (sur croûte de neige)  
**Sakapwaniwon** : castor à la broche  
**Sisipaskotokaniwon** : granulation de sucre d'érable  
**Cakweciw onihikaniwon** : trappe aux visons  
**Mos atoskaniwon** : chasse à l'original (après réperage)  
**Nato maskwahonaniwon** : chasse à l'ours (terrier)  
**Naminaskaniwon** : préparation de sirop d'érable  
**Nahactakaniwon tisorakana** : entreposage (remisage) de pièges  
**Nikikw atoskaniwon** : trappe à la loutre  
**Notwapocwaniwon** : chasse aux lièvres  
**Notapwaniwon** : dégustation de résidus de sirop d'érable  
**Notcicipaniwon** : chasse aux canards  
**Notcimwakaniwon** : chasse aux huards  
**Notciniskawaniwon** : chasse aux outardes  
**Notcihiskwaniwon** : chasse aux castors (affût)  
**Notci kinocewaniwon** : chasse aux brochets  
**Wapictani onihikaniwon** : trappe à la martre  
**Wecitorinaniwon** : réparation de canots  
**Akokatcic atoskaniwon** : chasse aux marmottes  
**Amiskw onihikaniwon** : trappe aux castors  
**Amitciwewotaniwon** : transport d'équipement en montagne pour les sucres  
**Ickipitatanatikokaniwon** : fabrication de fût à fourrures  
**Ickipitaniwon** : Affûtage (étirage) de peaux  
**Osekaniwon (irinatikwapo)** : cuisson d'eau d'érable  
**Orikihikaniwon** : entaillage des érables

## **Miroskamin / Printemps (45 activités)**

**Pakitahwaniwon** : pêche au(x) filet(s)

**Pikiwikaniwon** : préparation de gomme d'épinette  
**Ponapaniwon** : pêche à la ligne morte  
**Kisowaniwon mickekominan** : cuisson d'atocas  
**Kiweatahonaniwon** : expédition de retour aux sites estivaux  
**Tcicaskohikaniwon** : dépilage de peaux  
**Tcimanikecinaniwon** : fabrication de petits canots d'écorce (artisanat)  
**Masko onihikaniwon** : trappe à l'ours  
**Mackikiwapokaniwon** : préparation de plantes médicinales  
**Manaskonaniwon** : cueillette de branches de sapin  
**Manawaniwon** : cueillette d'oeufs  
**Manikaniwon** : construction d'abri  
**Manin otapaniwon (monotapaniwon)** : prélèvement de racines  
**Manihikiskiwaniwon** : prélèvement de gomme d'arbre  
**Mikon mawitcihakaniwiw** : prélèvement de plumes  
**Mokocaniwon** : (Cérémonie) Festivités  
**Nta notcinaniwon** : pique-nique  
**Natarapaniwon** : levée de filets  
**Natowirewaniwon** : chasse aux perdrix  
**Natci pikototokwaniwon** : cueillette de bois pourris  
**Nameskaniwon** : grande pêche  
**Namewokaniwon** : pêche aux esturgeons  
**Nanto pikototokwaniwon** : recherche de bois pourris  
**Nanto maskwaniwon** : chasse à l'ours (hors-terrier)  
**Nahomwakwaniwon** : chasse aux huards  
**Notcihimiskwaniwon** : chasse aux castors  
**Notci kinocewaniwon** : chasse aux brochets  
**Notci mickekominaniwon** : cueillette des atocas  
**Wapoc akotaniwon** : pose de collets à lièvre  
**Wapowanikaniwon** : fabrication de couvertures  
**Wepahapaniwon** : pêche à la ligne  
**Wecitorinaniwon** : réparation de canot(s)  
**Wikwamotekaniwon** : fabrication de paniers en écorce  
**Apikwecimonikaniwon** : fabrication d'oreillers  
**Apicimonikaniwon** : fabrication de matelas  
**Apowikaniwon** : fabrication d'avirons  
**Akwane wikwas maninikatew** : prélèvement d'écorces de bouleau  
**Akotcorakanikaniwon** : fabrication de flotteurs pour filets  
**Asekaniwon** : tannage de peaux  
**Actorinaniwon** : fabrication de canots d'écorce  
**Anaskaniwon** : tapissage de tente  
**Ickipitatanatikokaniwon** : fabrication de fûts à fourrure  
**Osawapasikaniwon** : fumaison de peaux  
**Otockw onihikaniwon** : piégeage de rats-musqués  
**Orekahikiwamaniwon** : dressage de tentes

## Références :

- Amos et MRC d'Abitibi - Répertoire 1913-1992 des Baptêmes (Paroisse Christ-Roi et Hôpital), Sépultures (Paroisses Christ-Roi et Sainte-Thérèse). Enregistrements civils. MRC d'Abitibi. La Société d'Histoire d'Amos. 1997 - Publication No R-2. (21)

- Archives Nationales du Québec- Registre des mariages au Québec-Trois-Rivières. 1999. (13)

- Cent Ans de vie municipale – St-Michel des Saints 1885-1985. Gilles Rivest. (1984).

- «*Histoire et Description générale de la Nouvelle-France avec le Journal Historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*». Par le P. De Charlevois, de la Compagnie de Jésus (Tome Premier) À Paris, Chez Rolin Fils, Libraire, Quai des Augustins, à S. Athanase. M. DCC. XLIV (1744). Avec approbation et Privilège du Roi. (Archives Urs. T.-R.). (23)

- HBC (d'après les notes du gérant (probablement R. Richards, nouveau à ce moment-là) de la HBC contenues dans les archives provinciales du Manitoba – Gilles Ottawa – Manawan 1995.

- «*Ka ki aicinikatakik Nimocominank otaskiwaw* (Les toponymes autochtones : Héritage de nos ancêtres)». Gilles Ottawa – Manawan Nikpi242002 (24 mars 2002).

- «*Journal d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale ; Adressé à Madame La Duchesse de LesDiguieres*». Par le P. De Charlevois, de la Compagnie de Jésus. Tome Troisième. À Paris, Chez Rollin Fils, Quai des Augustins, à Saint Athanase & au Palmier. M. DCC. XLIV (1744). Avec approbation et Privilège du Roi (Archives Urs. T.-R.). (24)

- Manawan – Matawak Meskano (M-650, Notcimi Aitatchowin / Le M-650 et les activités traditionnelles Atikamekw) – Gilles Ottawa, Janvier 2004.

- Marie-de-L'incarnation / Lettres Historiques de la Vénérable Mère Marie de L'Incarnation sur le Canada – Compilation de Sulte. Québec. L'Action Sociale Ltée. 1927.

- Nehirowatcihowin – Les Activités traditionnelles Atikamekw selon les six saisons (Projet Illustration des Activités traditionnelles selon les six saisons Atikamekw), Gilles Ottawa-1993.

- Promotions Nehirowisiw / Communication Atikamekw - Gilles Ottawa - Manawan (N-1998). Version Atikamekw et française. (Note : Gilles Ottawa est membre de la nation Atikamekw, ses intérêts se portent vers les principales langues algonkin parlées (Atikamekw, Mi'kmakw, Malécite, Abenaki, Pequot (Connecticut), Penobscot, etc) et l'étude des toponymes et termes autochtones rapportés dans des manuscrits datant des premières années de contact avec des européens (ex : J. Cartier, S. D. Champlain, Sagard, Lejeune, entre autres).

- Registre de Manawan, Pour Inscription des Actes de l'État civil. Mission St-Jean-de-Bréboeuf, par le père Jacques Laliberté., omi, (1996) ainsi que Ses Délégués ou son successeur. Manouan, Via Casey, Comté de Laviolette, P.Q, pendant l'année 1961 et les années suivantes...2001 (20 Juin 2001). Recueil Gilles Ottawa. (18)

- Registre de Manawan, Pour Inscription des Actes de l'État civil. Mission St-Jean-de-Bréboeuf, par le père Jean-Marc Houle, omi, (1950) ainsi que Ses Délégués ou son successeur Manouan, Via Casey, Comté de Laviolette, P.Q, pendant l'année 1961 et les années suivantes... 300pp. *Authentiqué à Québec, par Roger Lortie, député protonotaire de la Cour Supérieure de la province de Québec, pour le district de Québec, soussigné, ce dix-sept novembre mil neuf cent soixante. (avec signature de R. Lortie, D.P.C.S.)* (8)

- Registre de Wemotaci. Conseil des Atikamekw de Wemotaci. Robert Boucher. Id. Folio 110. 980 Plus. (14)

- Registre de Wemotaci, Registre des Paroisses de l'Abitibi, Tradition Orale Atikamekw (TOA) et «Noms des Ancêtres Atikamekw. Gilles Ottawa, 29 août 2004», Fichier «Tcirowe - Noms des anciens de Manawan. Gilles Ottawa, 15042003».

- Registre de Wemotaci - 1865 à 1902 - Actes de Baptême, de Mariage et de Sépulture Pour diverses communautés desservies par les missionnaires Oblats lors de leurs tournées annuelles en Haut-Outaouais et Haut-Saint-Maurice incluant entre autres : Kipawe, Kakipongaang-Barrière, Grand Lac, Waswanipi, Mekiskan, Okikendatc, Manawan et Wemotaci - Données transcrites par Louis Gilbert - Août 1996. (15)

- Relations des Jésuites, Vol VII-1634-1635 (dont Dossier Paul Le Jeune – 1634)  
Fichier de Gilles Ottawa. Kakpisimw2003 (Octobre 2003).

- Source : **Document** : « *Simon Ottawa Omasinahikan, 1944 acite 1945 ka tato piponkarik wiec kaki masinahiketc, Kaki oractatc «Promotions Nehirowisiw - Communication Atikamekw, Manawan, Gilles Ottawa, Pitci pipon pisimw 22, 1998 (22 Décembre 1998).»*

- Tradition Orale Atikamekw (TOA). Transmission des connaissances traditionnelles Atikamekw. Communauté Atikamekw de Manawan.

- Transmission culturelle dans le cadre de l'Assemblée du Conseil de Territoire Atikamekw, Gilles Ottawa. Pockwecawan Sakihikan, 28mai 2004)

- Visite aux musées (Montréal et Gatineau) des aînés Atikamekw de Manawan, 30 avril et 1er mai 2004. Gilles Ottawa, Manawan, 2 mai 2004. (Rapport).

Dossier «Matawak»  
Gilles Ottawa  
Manawan  
Tel : 819-971-1277  
15092004/05112004



---

**Annexe 2 Plans des aménagements  
proposés**

---